



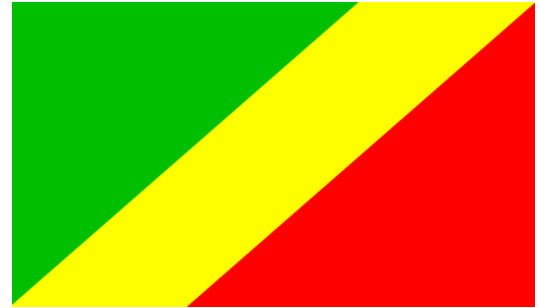
United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



UNESCO-China  
Funds-in-trust

UNESCO-  
Fonds en dépôt  
de Chine



**REPUBLIQUE DU CONGO**

# **Projet UNESCO-CFIT**

## **Congo**

### **Etat des lieux et besoins**

**Mars 2014**

## Table des matières

Introduction .....	6
Considérations méthodologiques.....	6
Méthodologie appliquée .....	6
Composition de l'équipe nationale .....	6
Remerciements.....	8
Chapitre 1. Analyse des priorités nationales de développement socioéconomique .....	9
1.1 Contexte global du pays et priorités nationales pour le développement.....	9
1.1.1 Contexte macro-économique et des finances publiques .....	9
1.1.2 Evolution du PIB.....	11
1.1.3 Contexte de développement socioéconomique.....	13
1.1.4 Les objectifs et axes stratégiques du DSCERP .....	16
1.1.5 Priorités et stratégies du gouvernement en matière d'éducation.....	17
1.1.6 Priorités et stratégies du gouvernement et de ses partenaires en matière d'enseignants .....	19
1.1.7 Etat des lieux des projets/programmes passés en cours ou à venir des partenaires internationaux relatifs aux enseignants.....	20
Chapitre 2 : les besoins en enseignants : analyse des effectifs disponibles et estimation des besoins actuels et futurs.....	21
2.1 La pression démographique .....	21
2.1.1 Données démographiques globales.....	21
2.1.2 Population scolarisable .....	21
2.1.3 Gestion du système éducatif.....	22
2.1.4 Gestion des personnels .....	22
2.1.5 Analyse au niveau du cycle primaire .....	23
2.1.6 Analyse au niveau de l'enseignement secondaire général des premier et deuxième cycles .....	24
2.2 Gestion de la qualité.....	25
2.2.1 Gestion du flux des élèves .....	27
2.2.2 Le taux brut de scolarisation (TBS) .....	27
2.2.3 Le taux d'achèvement .....	28
2.2.4 La rétention à travers le système .....	28
2.2.5 Le taux de redoublement.....	30

2.2.6 Taux d'encadrement .....	30
<b>Chapitre 3. La gestion des effectifs enseignants : recrutement, déploiement, absentéisme et attrition.....</b>	<b>32</b>
3.1 Recrutement des enseignants .....	32
3.2 Attrition et absentéisme des enseignants.....	35
<b>Chapitre 4. La formation des enseignants : vue d'ensemble des enjeux en matière de formation des enseignants .....</b>	<b>36</b>
4.1 Les établissements de l'enseignement supérieur : formation initiale des enseignants du secondaire .....	36
4.1.1 La formation à l'Ecole Normale Supérieure .....	36
4.1.2 La formation à l'Institut Supérieur d'Education Physique et sportive (ISEPS) .....	42
4.2 Les établissements de formation des enseignants aux niveaux secondaire et post secondaire .....	42
4.2.1 Capacités de formation initiale des enseignants .....	42
4.3 Les formateurs dans les instituts et écoles de formation .....	48
<b>Chapitre 5. La gestion des enseignants : statut, rémunération et carrière .....</b>	<b>51</b>
5.1 Statut professionnel des enseignants .....	51
5.2 Rémunération, incitations et avantages .....	51
<b>Chapitre 6. Conclusions et recommandations de l'équipe nationale .....</b>	<b>52</b>

## ACRONYMES ET ABREVIATIONS

ACRONYMES	SIGNIFICATION
<b>AFD</b>	Agence Française de Développement
<b>AIP</b>	Association des Informaticiens Professionnels
<b>APC</b>	Approche Par Compétences
<b>AREPA</b>	Appui à la Réhabilitation de l'Enseignement Primaire et de l'Alphabétisation
<b>AUF</b>	Agence Universitaire de la Francophonie
<b>BAC</b>	Baccalauréat
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BEPC</b>	Brevet d'études du Premier Cycle
<b>CDPRN</b>	Centre Départemental des Ressources Pédagogiques et Numériques
<b>CEPE</b>	Certificat d'Etudes Primaires Élémentaires
<b>CFEEN</b>	Certificat de fin d'Etudes des Ecoles Normales
<b>CFIT</b>	Fonds Chinois en Dépôt à l'UNESCO
<b>CIEP</b>	Centre International d'Etudes Pédagogiques
<b>CITE</b>	Classification Internationale Type de l'Education (de l'UNESCO)
<b>CM</b>	Cours Moyen
<b>CNF</b>	Campus Numérique Francophone
<b>CNRPN</b>	Centre National des Ressources Pédagogiques et Numériques
<b>COBAC</b>	Commission Bancaire d'Afrique Centrale
<b>CONFEMEN</b>	Conférence des Ministres de l'éducation (des Pays ayant le français en partage)
<b>CP</b>	Cours Préparatoire
<b>DDEPSA</b>	Direction Départementale de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation
<b>DDETPFQE</b>	Direction Départementale de l'Enseignement Technique, professionnel, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi
<b>DEC</b>	Direction des Examens et Concours
<b>DRH</b>	Direction des Ressources Humaines
<b>DSRP</b>	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
<b>EDHC</b>	Éducation aux Droits de l'Homme et à la Citoyenneté
<b>ENBA</b>	Ecole Nationale des Beaux-Arts
<b>ENI</b>	Ecole Normale des Instituteurs
<b>ENS</b>	École Normale Supérieure
<b>ENV</b>	Enquête sur le Niveau de Vie des Ménages
<b>EPS</b>	Éducation Physique et Sportive
<b>EPT</b>	Éducation Pour Tous
<b>FAD</b>	Formation à Distance
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International
<b>FOAD</b>	Formation Ouverte et à Distance
<b>FRPC</b>	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
<b>FCFA</b>	Francs CFA
<b>FPC</b>	Formation Par Compétences
<b>GAR</b>	Gestion Axée sur les Résultats

<b>INJS</b>	Institut National de la Jeunesse et des Sports
<b>ISEPS</b>	Institut Supérieur de l'Education Physique et Sportive
<b>IDH</b>	Indicateur de Développement Humain
<b>IPHD</b>	Partenariat International pour le Développement Humain
<b>MEPSA</b>	Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation
<b>METPFQE</b>	Ministère de l'Enseignement Technique, Professionnel de la Formation Qualifiante et de l'Emploi
<b>MES</b>	Ministère de l'Enseignement Supérieur
<b>MJEC</b>	Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique
<b>OCDE</b>	Organisation de Coopération et de Développement Économique
<b>MPAT</b>	Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire
<b>OIF</b>	Organisation Internationale de la Francophonie
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>PAM</b>	Programme Alimentaire Mondial
<b>PASEC</b>	Programme d'Analyse des Systèmes Éducatifs de la CONFEMEN
<b>PASEF</b>	Projet d'Appui au Secteur Éducation/Formation
<b>PND</b>	Plan National de Développement
<b>PRAEBASE</b>	Projet d'Appui à l'Education de Base
<b>PPO</b>	Pédagogie Par Objectifs
<b>PPTTE</b>	Pays Pauvres Très Endettés
<b>PTF</b>	Partenaire Technique et Financier
<b>RESEN</b>	Rapport d'Etat sur le Système Educatif National
<b>RGPH</b>	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>SSE</b>	Stratégie Sectorielle de l'Education
<b>TBS</b>	Taux Brut de Scolarisation
<b>TIC</b>	Technologies de l'Information et de la Communication
<b>TICE</b>	Technologies de l'Information et de la Communication dans l'Education
<b>TNS</b>	Taux Net de Scolarisation
<b>TTISSA</b>	Initiative pour la Formation des Enseignants en Afrique Subsaharienne
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
<b>UMNG</b>	Université Marien NGouabi

## Introduction

### Considérations méthodologiques

Cet état des lieux décrit de façon sommaire la situation de l'enseignement au Congo. Il donne une évaluation des besoins concernant les institutions de formation des enseignants et l'organisation de la formation initiale et continue par ces institutions.

Il s'inscrit dans le cadre du projet « améliorer la formation des enseignants pour combler le fossé sur la qualité de l'enseignement en Afrique », projet financé par la République Populaire de Chine et l'UNESCO (UNESCO-CFIT).

Prélude à l'élaboration du document du projet (PRODOC), l'évaluation des besoins permet d'identifier les points faibles de la formation des enseignants sur lesquels porteront les activités du projet.

### Méthodologie appliquée

Le présent rapport est le fruit de l'exploitation des documents de politique nationale et sectorielle concernant le système éducatif. Il s'agit principalement du RESEN, du DESCERP, du SSE, du 3<sup>ème</sup> rapport du suivi des OMD au Congo, du rapport PASEC et d'autres documents émanant des services techniques des ministères impliqués dans le projet.

Les multiples séances de travail de l'équipe du projet ont également permis d'enrichir le document qui a été validé par l'équipe dont la composition est la suivante.

## Composition de l'équipe nationale

### Supervision

Président : Le Ministre de l'enseignement supérieur

1<sup>er</sup> vice-président : Le Ministre de l'enseignement primaire secondaire et de l'alphabétisation

2<sup>ème</sup> vice-président Le Ministre de l'enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi

### Composition du comité de pilotage

**Raymond Gentil ELENGA** représentant le Conseiller du Chef de l'Etat à l'éducation ;

**David PAMBOU** représentant le Conseiller du Chef de l'Etat aux TIC ;

**LUO Xiaokui**, Premier secrétaire près l'Ambassade de la République Populaire de Chine au Congo ;

**Joachim MASSAMBA**, Directeur Général de l'Enseignement Supérieur ;

**Macaire BATCHI**, Directeur de la Coopération au Ministère de l'Enseignement supérieur ;

**Jacques SAMBA**, Conseiller coordonnateur de la révision des programmes au ministère de l'enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi ;

**Camille NZIENGUI MABIKA**, Conseiller à la formation qualifiante METPFQE ;

**Marcel MONKA**, DEP METPFQE ;

**Jacques MABIALA** Conseiller Enseignement professionnel METPFQE ;

**Auxence OKOMBI**, Directeur général Formation qualifiante ;

**Fidèle MIALOUNDAMA**, Conseiller enseignement secondaire MEPSA.

**Rigobert BANZOUZI**, service planification MEPSA ;

**Anatole KOUYELIKISSA**, service statistiques MEPSA ;

**Marie Pascaline ASSESSE**, service de la formation continue MEPSA ;

**Gilbert IBIOU**, Directeur général de l'Institut national de recherche et d'action pédagogique ;

**Joachim MAGEMA**, Directeur général de l'Institut de la jeunesse et des sports ;

**Pierre NGOUALA**, Directeur général de l'éducation civique ;

**Jacques Jean Luc NYANGA**, Directeur du Département Asie au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

**Serge KOUKANGUISSA**, Direction Générale du Budget ;

**Guy Roland NSIMBA**, Directeur des TIC au ministère des Postes et télécommunications ;

**Alain EKONDZI**, Directeur du CSI-CIRAS ;

**Benjamin Christian ODJOLA**, Conseiller chargé de mission auprès du Ministre délégué chargé du Plan et de l'Intégration ;

**Gervais BAVOUMINA**, Conseiller au recrutement du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat ;

**Ana Elisa Santana de AFONSO** Représentante de l'UNESCO ;

**Gabriel BOKOUMAKA** secrétaire général de la Commission nationale congolaise pour l'UNESCO ;

**Julien SAMBA**, représentant du syndicat panafricain des éducateurs (SYPANE) ;

**Christophe MONGO ONDIALA**, représentant de la fédération nationale des travailleurs de l'enseignement du Congo (FENATREC) ;

**Jean ITOUA**, directeur-adjoint de l'ISEPS ;

**Joseph MOUKILA**, directeur ENI Dolisie ;

**Parfait GOMA**, responsable technique local du campus numérique francophone de Brazzaville ;

**Jean IBARA**, directeur ENI Owando ;

**Jean Pierre LONGUI**, directeur ENBA ;

**Jean GOMA MANIONGUI**, Conseiller à l'enseignement supérieur du MES, point focal national ;

**Aubin Nestor LOUMOUAMOU**, directeur-adjoint de l'ENS, point focal du projet au niveau de la formation à l'UMNG ;

**Florine BISSOMBOLO BOUANGA**, directrice de l'ENI de Brazzaville, point focal du projet au niveau des ENI et du METPFQE ;

**Jean NGUIA**, coordonnateur des projets régionaux de l'éducation, UNESCO Brazzaville.

## Remerciements

L'équipe du projet remercie, au nom de Monsieur le ministre de l'Enseignement supérieur du Congo, le gouvernement de la République Populaire de Chine et l'UNESCO, pour avoir sélectionné le Congo dans le cadre de ce projet.

Elle remercie également

- Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur, pour lui avoir confié la gestion de ce projet ;
- Monsieur l'Ambassadeur du Congo au siège de l'UNESCO et son équipe qui n'ont ménagé aucun effort pour aider l'équipe à élaborer les documents du projet dans des délais raisonnables ;
- les Ministres en charge des enseignements pour leur disponibilité et celle de leurs collaborateurs ;
- Madame Mariana PATRU, la « tutrice » du Congo à l'UNESCO-Paris pour sa disponibilité, ses avis et pour ses suggestions ;
- les membres du Comité de pilotage du projet pour leur franche collaboration et leur disponibilité.



# **Chapitre 1. Analyse des priorités nationales de développement socioéconomique**

## **1.1 Contexte global du pays et priorités nationales pour le développement**

### **1.1.1 Contexte macro-économique et des finances publiques**

Depuis l'année 2004, le Congo s'est lancé dans un programme de réformes appuyé par le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque mondiale dans le cadre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC). Ce programme repose sur deux piliers principaux, à savoir, (i) le renforcement de la transparence dans la gestion des ressources publiques, en particulier, dans le secteur pétrolier et (ii) l'amélioration de la discipline budgétaire.

Dans le cadre de ce programme, le Gouvernement a mis en œuvre plusieurs réformes visant à (i) consolider la stabilité politique et sociale grâce au renforcement de la démocratie, de la bonne gouvernance et de la paix ; (ii) promouvoir une croissance forte, durable et équitable ; (iii) promouvoir le développement humain durable et améliorer les conditions de vie des populations et (iv) développer des infrastructures économiques de base sans lesquelles il ne peut y avoir de développement durable. A la faveur de ces réformes, le Congo a enregistré les performances suivantes sur la période 2004-2009 :

- le secteur pétrolier, avec un taux moyen de 10 %, a maintenu les recettes pétrolières au-dessus de 40 % du Produit Intérieur Brut (PIB) ;
- le secteur hors pétrole a poursuivi son expansion avec un taux de 6,5%, supérieur à celui qui avait été enregistré durant les années antérieures ;
- l'inflation annuelle a reculé grâce à la résolution partielle des problèmes de transports qui, en 2006, avaient poussé à la hausse les prix des denrées alimentaires ;
- la position extérieure s'est fortement renforcée du fait de l'accroissement de la production pétrolière et de la hausse des prix internationaux du pétrole. Les réserves internationales se sont accrues de l'équivalent de 1,4 mois d'importations à fin 2004 à 10,5 mois d'importations à fin 2006 (soit 1,8 milliards de dollars EU). Le pays a atteint le point d'achèvement de l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (I-PPTE) en janvier 2010 et a bénéficié d'une annulation conséquente de la dette vis-à-vis du Club de Paris et de la part de plusieurs créanciers multilatéraux et bilatéraux ;
- la situation monétaire a été bonne. Cependant la progression de la masse monétaire a connu un certain ralentissement, comme le montre l'encadré n° 2, par rapport aux fortes augmentations constatées lors des années précédentes du fait de l'accumulation des dépôts de l'Etat dans les banques commerciales. Le secteur financier est resté solide d'après la Commission Bancaire d'Afrique Centrale (COBAC), organisme régional de contrôle bancaire. Une nouvelle banque spécialisée dans l'habitat (Banque Congolaise de l'Habitat) a récemment été créée et une autre banque commerciale (ECOBANK) a été agréée.

Il est présenté dans le tableau 2 l'évolution des fondamentaux de l'économie jusqu'en 2010 en distinguant (i) l'évolution du PIB et de l'inflation ; (ii) la situation monétaire ; (iii) la situation de la balance des paiements et (iv) la dette publique.

**Tableau 2 : Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Evolution du PIB et de l'indice de prix à la consommation (en pourcentage)</b>							
PIB à prix constant	-1,6	5,9	7,5	8,7	3,4	3,8	3,3
- PIB pétrolier	-17,2	7,4	16,1	13,7	-4,8	-9,6	-10,3
- PIB non pétrolier	6,6	5,3	3,9	6,4	7,5	9,7	8,2
Indice des prix à la consommation	2,6	6,3	4,7	0,4	1,9	5,0	4,6
<b>Evolution des finances publiques. Unité : milliards de Fcfa</b>							
Recettes totales	1564,3	2462,0	1323,9	2227,1	2858,5	2917,0	3352,9
Recettes hors dons	1564,3	2462,0	1323,9	2227,1	2858,5	2917,0	3352,9
- recettes pétrolières	1284,5	2117,6	934,4	1758,3	2282,8	2275,4	2551,6
- recettes non pétrolières	279,7	344,4	389,5	468,8	575,8	641,6	801,3
Dons	0,0	0,0	14,5	0,0	28,5	10,0	3,5
Dépenses totales	1171,4	1238,0	1112,2	1225,3	1721,3	2500,6	2868,0
- Dépenses courantes	783,7	784,0	627,4	679,3	690,5	1022,9	1022,8
- Dépenses en capital	387,7	454,0	484,8	546,0	1030,8	1477,7	1845,2
* Financement interne	372,0	390,0	469,3	514,6	821,3	1207,1	1731,6
* Financement externe	15,7	64,0	15,5	31,4	209,5	270,6	113,6
Solde primaire base ressources propres							
- en pourcentage du PIB	14,3	31,6	6,8	17,9	19,4	10,0	8,9
<b>Evolution de la balance des paiements. Unité : milliards de Fcfa</b>							
Balance des opérations courantes	-91,0	-29,9	-	-768,4	-645,3	-	-
- Balance commerciale	591,1	2013,6	1444,9	1814,1	2211,3	1335,7	779,3
- Balance des services	-378,7	-	-992,2	-	-	-	-
		1301,9	1124,7	1157,2	1424,8	1509,0	
Balance des capitaux	10,2	17,8	84,0	87,1	100,1	0,0	3,5
Balance financière	-267,9	1214,4	1179,2	1400,1	1553,3	1154,6	2654,1
Balance globale	-306,4	1103,1	171,8	718,8	1008,1	-545,7	409,8
Financement du gap	306,4	-	-171,8	-718,8	-	545,7	-409,8
		1103,1	1008,1	1008,1			
Financement à partir des réserves	11,4	-841,8	-277,1	-718,8	-	545,7	-409,8
					1008,1		
Financement exceptionnel	295,0	-261,2					
Gap de financement	0	0	0	0			

**Sources: Administrations publiques et BEAC**

### **1.1.2 Evolution du PIB**

L'économie congolaise reposant essentiellement sur le pétrole, il y a lieu de distinguer d'une part, le secteur spécifique du pétrole et, d'autre part, celui correspondant au fonctionnement domestique.

**Tableau 3 : L'évolution du PIB et du PIB par habitant (1990-2013)**

Années	PIB (milliards Fcfa courants)			PIB (milliards Fcfa 2005)			Population (millions)	PIB / habitant (000Fcfa)	
	Pétrole	Hors pétrole	Global	Pétrole	Hors pétrole	Global		Courant	Constant 2005
1991	181,8	586,9	768,7	1 414,8	826,1	2 296,3	2,3	340,9	1 018,5
1992	189,9	586,5	776,4	1 515,2	837,8	2 356,0	2,3	334,9	1 016,4
1993	184,7	575,4	760,1	1 635,0	808,5	2 332,4	2,4	319,0	978,7
1994	339,6	642,8	982,4	1 612,1	753,6	2 204,1	2,5	401,0	899,6
1995	357,5	698,7	1 056,2	1 702,3	789,8	2 334,7	2,5	419,3	918,8
1996	550,9	748,8	1 299,7	1 824,9	816,1	2 483,2	2,6	501,9	932,1
1997	666,7	689,3	1 356,0	2 217,3	748,6	2 425,5	2,7	509,3	901,2
1998	419,6	730,5	1 150,1	2 354,7	767,7	2 516,9	2,7	420,2	909,1
1999	773,0	676,2	1 449,2	2 474,8	715,1	2 437,2	2,8	515,1	857,8
2000	1 502,0	790,5	2 292,5	2 313,5	830,2	2 621,4	2,9	792,6	902,8
2001	1 159,0	884,4	2 043,4	1 957,2	930,7	2 721,2	3,0	687,2	911,6
2002	1 126,4	976,5	2 102,9	1 921,2	993,1	2 846,0	3,1	688,0	927,6
2003	1 003,4	1 028,4	2 031,8	1 616,4	1 050,7	2 869,0	3,1	646,6	909,5
2004	1 389,5	1 073,3	2 462,8	1 661,1	1 090,6	2 988,4	3,2	762,4	916,6
2005	2 059,5	1 135,3	3 194,8	2 059,5	1 135,3	3 194,8	3,3	962,1	962,1
2006	2 773,5	1 269,1	4 042,6	Nd	Nd	Nd	3,6	774,9	Nd
2007	2 172,0	1 391,6	3 563,6	Nd	Nd	Nd	3,7	587,4	Nd
2008	3 027,0	1 529,9	4 556,9	Nd	Nd	Nd	3,8	798,7	Nd
2009	2 737,5	1 672,2	3 983,3	Nd	Nd	Nd	3,9	704,8	Nd
2010	4 243,4	1 839,1	6 082,5	Nd	Nd	Nd	4,0	1066,2	Nd
2011	4 910,2	2 072,3	6 982,5	Nd	Nd	Nd	4,1	1204,2	Nd
2012	4 670,0	2 301,9	6 971,9	Nd	Nd	Nd	4,2	1118,0	Nd
2013	4 370,7	2 556,5	6 927,2	Nd	Nd	Nd	4,3	1021,8	Nd

Source : Ministère des Finances et du Budget et Fonds Monétaire International, ainsi que calcul des auteurs<sup>8</sup>

En 1990, la composante «hors pétrole» représentait 71 % du PIB total du pays à prix courant, alors qu'en 2009, cette part n'est plus que de 42 %. La raison de cette évolution réside dans le fait que le PIB du secteur pétrolier a été multiplié par un facteur 10 entre 1990 et 2009 (le PIB pétrolier passant de 220 à 2 311 milliards de FCFA courants). Sur la même période, le PIB non pétrolier progressait, mais de façon moindre, passant de 542 à 1 672,2 milliards de FCFA, soit un facteur d'augmentation de l'ordre de 3,1

En 2009, **le taux de croissance du PIB** en termes réels s'est accru d'environ 7,5% contre 5,9% en 2008. Cette croissance est attribuée principalement à une accélération de l'activité pétrolière qui a enregistré une hausse de 16,3 %. La branche sylviculture et exploitation forestière a vu sa production chuter en liaison notamment avec la baisse de 40% de la production de grumes. Le secteur hors pétrole a connu une croissance de l'ordre de 4% et est tirée par la production de sucre, le dynamisme des Bâtiments et Travaux Publics (BTP), télécommunications, transports maritimes et la poursuite de la mise en œuvre des réformes macroéconomiques et structurelles par le Gouvernement.

En valeur, le PIB se situe à 3 983,3 milliards FCFA en 2009 contre 4 556,9 milliards FCFA en 2008, soit une baisse de 12,6%. Cette baisse est due essentiellement à l'hypothèse basse faite sur le prix du baril de pétrole (en moyenne 47,3 dollars US en 2009 contre 101,2 dollars US en 2008)<sup>1</sup>.

De manière générale, la contribution des branches d'activités à la formation du PIB se présente de la manière suivante en 2009 (Cf. Direction Générale de l'Economie) :

- Secteur primaire (agriculture, élevage, chasse et pêche, sylviculture et exploitation forestière) : 10,7 %,
- Secteur secondaire (industries) : 44,8 %,
- Secteur tertiaire (services) : 44,5 %.

En termes d'allocations de ressources budgétaires, on note pour le secteur de l'éducation dans son ensemble, une hausse relative. En effet, sa part passe de 5,7% en 2008, à 6,5% en 2009 et devrait se situer à 6,8% en 2010 avec une prévision se situant à 7,3% en 2011.

### **1.1.3 Contexte de développement socioéconomique**

En vue d'accélérer la transformation économique, sociale, culturelle et politique du pays, le Président de la République du Congo a défini une vision de moyen et long terme, en vue de créer les conditions de l'émergence. **Cette vision du Président de** la République est exposée dans son projet de société dénommé "*Chemin d'Avenir*". Il s'agit d'un *programme ambitieux de modernisation et d'industrialisation* du Congo. Le présent chapitre présente cette vision, ainsi que ses programmes majeurs. Il explique comment le DSCERP et ses composantes sont conçus et organisés pour opérationnaliser cette vision dans le contexte de la planification stratégique des 5 prochaines années.

---

<sup>1</sup> Cf. le rapport d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté. Ministère du Plan et de l'Aménagement du territoire, Avril 2008-mars 2009, p. 57.

Après avoir pacifié le pays, forgé les bases d'un Etat de droit et d'une économie dynamique, le Gouvernement s'est donné une nouvelle ambition pour le septennat du Président: la modernisation et l'industrialisation accélérée du Congo. Cette ambition s'inscrit dans le cadre de la vision d'émergence du pays à l'horizon 2025. L'émergence devra se traduire par un développement économique et social durable intégré et producteur de richesses ; somme toute par une *économie robuste et compétitive*, bâtie par les congolais pour les congolais.

Pour ce faire, le Congo devra réduire progressivement sa dépendance vis-à-vis du pétrole, tout en profitant judicieusement des ressources pétrolières pour accélérer la diversification de sa base productive. Cela devrait conférer au secteur industriel en général et manufacturier en particulier, la prédominance dans la formation du PIB et des exportations. L'émergence doit également permettre une intégration accrue et de qualité dans l'économie mondiale, à travers des produits à haute valeur ajoutée. Elle contribuerait ainsi au relèvement soutenu du revenu par tête d'habitant et à l'éradication de l'extrême pauvreté.

## **La modernisation du pays**

Moderniser le pays c'est promouvoir les valeurs favorables au développement, c'est desserrer l'étau des contraintes sociétales, structurelles, institutionnelles, sociales, économiques et physiques paralysantes; des contingentes qui bloquent l'accès au développement.

**La vision du « Chemin d'Avenir » est déclinée en *programmes-cadres de modernisation du pays*.**

Ce programme comprend un ensemble d'actions « phares » ciblant les secteurs clés de l'économie et de la société congolaise. Comme indiqué dans l'encadré ci-dessus, la modernisation touche les grands domaines de la gouvernance, notamment :

- ***l'administration publique***, par l'informatisation des tâches et le renforcement des ressources
- humaines, le renforcement de la gouvernance et la transparence dans la gestion des affaires
- publiques ;
- ***l'éducation nationale***, par l'amélioration des conditions d'accueil et la qualité de l'offre de services d'éducation, ainsi que l'augmentation des capacités des structures éducatives, y compris les institutions de recherche appliquée et de promotion de la maîtrise des technologies ;
- ***la justice et la force publique***, en les dotant de ressources humaines et matériels nécessaires en y développant une culture démocratique et républicaine pour garantir les libertés individuelles et collectives et protéger les droits des citoyens, y compris leurs propriétés ;
- ***la vie politique nationale***, par la poursuite de la mise en œuvre des initiatives de consolidation de la paix, d'ouverture démocratique par la bonne application de la loi sur les partis politiques, l'organisation de l'opposition et la pacification de ses relations avec la majorité ;

- **les fondamentaux sociaux**, par la formulation et la mise en application d'une politique de l'emploi, la consolidation de l'offre de santé et la restructuration de la protection sociale ;
- **la gouvernance économique**, par l'amélioration des infrastructures, du cadre d'activité des entreprises, la création des conditions incitatives pour l'installation de nouvelles entreprises et à la création des entreprises publiques dans les domaines bien ciblés relevant de la responsabilité de l'État.

## **L'industrialisation du pays**

Industrialiser le pays, c'est organiser à grande échelle la production nationale de biens et services sur une grande échelle, dans une approche intégrée de transformation des produits primaires, afin d'accroître la valeur-ajoutée nationale. Cela signifie créer de nouvelles activités de production et de commercialisation qui assureront une croissance forte et diversifiée.

Tout comme la modernisation, le « Chemin d'Avenir » préconise un « programme-cadre » *d'industrialisation* basé sur:

- La consolidation, la diversification et l'accroissement des capacités des « industries existantes », par une stratégie de renforcement des capacités et de la compétitivité;
- L'industrialisation de l'agriculture, par la réorganisation et l'intégration avancée des filières agricoles et agro-industrielles. Il s'agit de créer et développer des synergies entre l'agriculture, l'industrie de transformation et la recherche appliquée ;
- La transformation locale des ressources naturelles, y compris la réorganisation des filières du pétrole, des mines et du bois ;
- L'émergence d'une industrie manufacturière, par l'exploitation des potentialités du pays pour satisfaire les besoins croissants du marché régional et international ;
- La promotion des industries de services, notamment l'industrie touristique et les services de transit, au regard des atouts du pays dans ces domaines, afin d'accroître leur contribution au revenu national, mais aussi développer des sources de devises, hors industries extractives, pour renforcer la capacité d'exportation et soutenir l'investissement et le développement;
- La création des zones économiques industrielles spécialisées dans les exportations et dans les filières porteuses.

## **Le DSCERP comme cadre intégré d'opérationnalisation du « chemin d'avenir »**

Il s'agit de traduire les différentes orientations de la vision et les méga-programmes ci-dessus en un ensemble d'objectifs stratégiques à moyen terme (2012-2016), en programmes qui « atterrissent » sur des projets et des actions phares à réaliser durant cette période.

### **1.1.4 Les objectifs et axes stratégiques du DSCERP**

L'objectif majeur du DSCERP est de relever et soutenir la croissance, afin de créer des emplois et réduire la pauvreté monétaire dans la perspective de l'atteinte des OMD et de la réalisation des aspirations des congolais. De toute évidence, relever et soutenir la croissance nécessite la diversification et la transformation accrue de l'économie congolaise. Les secteurs cibles comprennent les hydrocarbures, les mines, le secteur agro-industriel, l'exploitation forestière durable, la construction et les services y compris les services exportés, notamment le tourisme.

Le second ensemble d'objectifs concerne le « partage de la prospérité ». Il s'agit de développer le secteur social pour améliorer les conditions de vie des ménages, et aussi pour mieux les mettre en capacité ou les outiller pour participer plus efficacement aux activités de production et à la consommation. Parallèlement à la croissance des revenus, le renforcement des services essentiels constitue un facteur important du bien-être des populations. Les sous-objectifs comprennent l'amélioration des performances dans l'éducation – notamment l'universalité au primaire et au secondaire, de la santé, y compris la santé de la mère et de l'enfant, l'éradication du VIH/SIDA, et le renforcement de la protection sociale.

L'atteinte des OMD en 2015 constitue un important repère pour le développement humain durable au Congo. Ces objectifs sont déjà « imbriqués » dans les cibles sectoriels du DSCERP, notamment (i) la réduction de la faim et de l'extrême pauvreté par la croissance globale et la production alimentaire ; (ii) l'universalité de l'éducation primaire, la réduction de la mortalité infantile et infanto-juvénile ainsi que de l'incidence du VIH/SIDA (ressources humaines et développement social).

Enfin, une série d'objectifs stratégiques se rapportent à la gouvernance sous toutes ses formes. Il s'agit : (i) de renforcer le processus démocratique, consolider la paix et prévenir les conflits, (ii) de renforcer la justice aux fins de protection et d'éclosion des libertés, des droits de citoyen, des opérateurs, et de combattre la corruption et l'impunité ; (iii) de développer une force de défense et de sécurité publique moderne, respectueuse des individus et des valeurs républicaines et démocratiques, et protectrice des libertés et des biens ; (iv) d'améliorer la gestion de l'administration publique et de l'économie, afin de renforcer l'efficacité des interventions publiques.

Ces objectifs/axes stratégiques sont à leur tour poursuivis selon une déclinaison de programmes en sous-programmes qui aboutissent en des plans d'actions pour les ministères, institutions et autres parties prenantes, sur la période 2012-2016. Comme déjà expliqué dans le chapitre 1, les grands domaines stratégiques (piliers) comprennent :

- *la Gouvernance : politique, administrative, judiciaire, sécuritaire et de défense nationale, économique et financière;*
- *la croissance et la diversification de l'économie;*
- *le développement des infrastructures économiques et sociales ;*
- *le développement social et l'inclusion;*
- *le développement « équilibré et durable ».*

### **1.1.5 Priorités et stratégies du gouvernement en matière d'éducation**

Une population éduquée est davantage capable de s'appropriier les technologies nouvelles, d'accroître la productivité et de mieux contribuer à la modernisation de l'économie. Elle est aussi plus consciente de ses droits et devoirs, plus regardante sur la gestion de la chose publique et donc plus exigeante sur la qualité et l'impact des politiques publiques. Pour ces multiples raisons, le renforcement des capacités des ressources humaines constitue un des enjeux majeurs de la réussite du DSCERP.

Le renforcement des ressources humaines est particulièrement coûteux, tant pour les investissements (construction d'écoles, de centre de formation, etc.) que pour leur fonctionnement (salaires du personnel enseignant et du personnel pédagogique, etc.). Par conséquent, pour atteindre les objectifs stratégiques de renforcement des ressources humaines de façon financièrement soutenable, une attention accrue devra être accordée à la qualité des politiques et à l'efficacité des actions. Ces politiques et leurs implications budgétaires sont analysées dans les sections ci-après :

#### **Présentation du secteur Education et Formation Professionnelle**

Le système éducatif s'apparente à une grappe, avec quatre (4) domaines d'activités. La structure de base comprend : (i) l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire, (ii) l'enseignement secondaire, (iii) l'enseignement technique et professionnel, et (iv) l'enseignement supérieur.

#### **Défis éducatifs à tous les niveaux d'enseignement depuis la petite enfance jusqu'à l'enseignement supérieur**

Malgré son rôle important dans l'accélération de la croissance économique et la réduction de la pauvreté, le secteur de l'éducation au Congo souffre de nombreux problèmes dont notamment : (i) une offre en éducation préscolaire très faible ; (ii) un enseignement primaire caractérisé par quelques faiblesses notamment en ce qui concerne le taux de rétention et de rendement des élèves et surtout des filles, (iii) un enseignement supérieur insuffisamment soutenu, (iv) mais surtout des contraintes de capacité, de qualité et d'efficacité.

#### **L'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et secondaire**

Depuis le début des années 2000, le Gouvernement a engagé des actions en vue de redynamiser le système éducatif congolais et garantir ainsi l'éducation primaire à tous les enfants. A cet effet, le Gouvernement a engagé plusieurs actions visant (i) l'amélioration de l'accès par la suppression des frais scolaires et le renforcement des infrastructures éducatives ; (ii) l'amélioration de la qualité de l'enseignement et du rendement de l'école congolaise. Ainsi, les principales actions suivantes ont été entreprises : (i) la gratuité effective d'accès à l'éducation primaire ; (ii) la gratuité des manuels scolaires ; (iii) le recrutement de plus de 6 000 enseignants dans le primaire entre 2002 et 2008,



avec un pic de 1 800 recrutements pour la seule année 2008 ; (iv) la mise en œuvre du programme de construction de plus de 581 nouvelles salles de classe et de dotations de plus de 11.000 tables-bancs depuis 2005 ; (v) la relance des activités d’alphabétisation des adultes et de l’éducation de base non formelle au niveau national, et du recensement du personnel enseignant émergeant au budget du MEPSA, évoluant dans d’autres départements ministériels.

L’éducation préscolaire. Bien que le niveau de couverture reste faible, elle a enregistré une légère progression entre 2009 et 2010 (12,3% à 13,5%). Cette faiblesse du taux de scolarisation dans ce sous-secteur de l’éducation pourrait affecter le niveau de préparation des enfants admis au primaire au plan quantitatif.

L’enseignement primaire. Les évolutions dans l’enseignement primaire sont empreintes de la politique de la gratuité de l’école engagée par le Gouvernement depuis 2007. Cette politique qui s’est traduite par la suppression des frais scolaires et la dotation des manuels scolaires dans les écoles publiques, a permis d’impulser une nouvelle dynamique à l’éducation de base. Les effectifs d’élèves dans l’enseignement primaire sont passés d’environ 600 000 élèves en 2005 à 705 000 en 2010, correspondant à un taux brut de scolarisation de 122%. Il convient toutefois de relever que le rendement du système reste encore faible avec un taux de rétention de 69% en rapportant le taux d’achèvement (77,39%) au taux brut d’admission (112,29%). En outre, les populations autochtones restent encore peu touchées par la scolarisation des enfants. L’indice de parité affiche que la scolarisation au primaire demeure légèrement en faveur des garçons soit 0,94.

L’enseignement secondaire. Le nombre total d’élèves scolarisés au secondaire 1<sup>er</sup> degré a enregistré une hausse très significative pendant la période 2005-2010. Les effectifs sont passés d’environ 191 000 élèves à 206 000, soit une augmentation annuelle de l’ordre de 8%. Malgré cette progression, la couverture scolaire obtenue en 2010 au collège (TBS de 65%), se trouve encore à un niveau qui soulève un important problème de sous scolarisation dans le secondaire. Au lycée, les effectifs scolaires ont également accrus de façon considérable entre 2005 et 2010. Cependant, le taux de couverture reste faible (TBS : 29% en 2010). Au niveau du genre, on observe une sous-représentation des filles selon les indices de parité filles/garçons au collège et au lycée respectivement de 0,87 et 0,53.

### **L’enseignement technique et professionnel et la formation qualifiante**

Le système éducatif congolais se caractérise par une nette domination de l’enseignement général qui compte environ 87% d’élèves, contre seulement 13% pour l’enseignement technique et professionnel.

L’enseignement technique est confronté aux problèmes suivants : (i) programmes d’enseignement inadaptés aux besoins socioéconomiques et souvent non respectés ; (ii) absence d’une politique de formation des formateurs ; (iii) absence d’un corps d’inspecteurs formés ; (iv) nombre élevé d’enseignants non formés dans les différentes disciplines dispensées ; (v) offre de formation peu diversifiée ; (vi) insuffisance des structures d’accueil ; (vii) obsolescence des équipements

d'atelier ; (viii) sous équipement en matériel didactique ; (ix) faible partenariat avec le secteur productif ; (x) faible niveau scolaire des élèves ; et (xi) manque d'un dispositif fiable de production et de publication des statistiques.

## **L'enseignement supérieur**

A l'instar de l'enseignement primaire et secondaire, le Gouvernement a engagé des actions visant à accroître les capacités d'offre de l'enseignement supérieur et d'en améliorer la qualité et le rendement. Dans ce cadre et pour pallier les capacités limitées de l'Université Marien NGOUABI, le secteur de l'enseignement supérieur a été ouvert au privé; ce qui a permis l'ouverture de nombreux établissements dont certains ont été agréés. En outre, l'Etat a procédé à la réhabilitation/équipement des établissements et des restaurants universitaires ; au recrutement de 61 enseignants et de 13 non enseignants en 2008 ; et à l'introduction, dès la rentrée 2007-2008, à l'Université Marien NGOUABI du système LMD et à l'augmentation de 50% du montant des allocations payées aux étudiants (bourse d'étudiant).

### **1.1.6 Priorités et stratégies du gouvernement et de ses partenaires en matière d'enseignants**

#### **1.1.6.1 Problématique du personnel enseignant**

Aujourd'hui tout le monde s'accorde sur la nécessité de mettre en place, sectoriellement, une politique de formation des personnels de l'éducation afin de résoudre, qualitativement et quantitativement, les problèmes inhérents à l'encadrement des apprenants, donc à l'acte pédagogique même. Le Congo qui fait partie des 17 pays sélectionnés pour accueillir la phase de lancement de l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA) a bien compris que l'un des facteurs – clés de performance d'un système éducatif est la qualité des formations dispensées par des enseignants qualifiés en nombre suffisant.

La formation des instituteurs est actuellement assurée par les Ecoles Normales d'Instituteurs (ENI) qui recrutent sur concours les titulaires du Baccalauréat pour une formation initiale de deux ans et les instituteurs adjoints pour un recyclage et l'Ecole Normale Supérieure qui forme les enseignants du secondaire premier et second cycle.

Le problème crucial demeure l'insuffisance et la faiblesse institutionnelle du dispositif de formation des enseignants en cours de service. Les institutions de formation initiale et de formation continue sont peu viables du point de vue des moyens humains et matériels. Aucun fonds de formation continue n'est prévu. Ce constat en matière de qualification des enseignants est fait à tous les niveaux

### **1.1.7 Etat des lieux des projets/programmes passés en cours ou à venir des partenaires internationaux relatifs aux enseignants**

Les actions de formation de grande envergure sont menées dans le cadre strict des projets en partenariat avec les structures non nationales. En effet, durant ces dix dernières années, plusieurs actions ont été déployées dans le domaine de la formation des enseignants en cours de service, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'Appui à la Réhabilitation de l'Enseignement Primaire et de l'Alphabétisation (AREPA) et du Projet d'Appui à l'Education de Base (PRAEBASE) : 4.857 maîtres du primaire ont été formés par PRAEBASE en 2005 et 2006, 300 enseignants du Primaire et personnel d'encadrement en formation disciplinaire par le projet Renforcement des capacités, 830 enseignants et personnel de supervision et d'encadrement au total par AREPA ; soit dans l'ensemble, 5 987.

Pour faire face aux problèmes de qualité, le Président de la République a déclaré 2013 «*année de l'éducation de base et de la formation professionnelle*» et 2014 «*année de l'éducation*». Ces deux déclarations sont mises en œuvre à travers des initiatives novatrices pour s'articuler à d'autres programmes mis en place par le Gouvernement parmi lesquels : AREPA, le diagnostic de la question enseignante dans le cadre de l'initiative sur les enseignants de l'UNESCO (TTISSA), celui de la formation des enseignants du primaire et du secondaire en cours (PRAEBASE). C'est dans cette perspective que les Ministères en charge des enseignements en partenariat avec l'UNESCO entreprennent un projet de renforcement capacités de trois mille enseignants du primaire du secondaire et de l'enseignement technique en vue de pallier à la baisse de la qualité de l'éducation au Congo.

Ce projet a pour objet la réactualisation des compétences pédagogiques et professionnelles répondant aux nouvelles exigences de l'école congolaise dans le court, le moyen et le long terme.

L'objectif global de ce projet est d'accroître de façon significative les performances professionnelles des enseignants du primaire et du secondaire pour répondre aux grands défis éducatifs qui se posent à la réalisation du projet de société dénommé *Chemin d'avenir*<sup>2</sup>

Trois objectifs spécifiques sont poursuivis par ce projet :

- **Objectif spécifique 1 (OS1) :**

Mettre en place un nouveau dispositif de formation initiale et continue des enseignants du primaire, du secondaire et de l'enseignement technique

- **Objectif spécifique 2 (OS2) :**

Renforcer les capacités pédagogiques et professionnelles de 3000 enseignants du primaire, du secondaire et de l'enseignement technique.

- **Objectif spécifique 3 (OS3) :**

Renforcer les capacités de gestion et de supervision du personnel d'encadrement de 3000 enseignants du primaire, du secondaire et de l'enseignement technique.

---

<sup>2</sup> Le *Chemin d'avenir* est le nom donné au projet de société présenté par le Président de la République pour son septennat (2009-2016).

## Chapitre 2 : les besoins en enseignants : analyse des effectifs disponibles et estimation des besoins actuels et futurs

### 2.1 La pression démographique

#### 2.1.1 Données démographiques globales

Sur la base du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) fait en en 2007 et validé par le Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire (MPAT), on estime à 3,2 % l'accroissement annuel moyen de la population. En effet, la population globale du Congo qui s'élevait à environ 2,5 millions en 1990, à 3,3 millions d'habitants en 2005 est passée aujourd'hui à un peu plus de quatre millions habitants.

Tableau 4 : Les tendances démographiques, 1995 - 2007

	1990	1995	2000	2005	2007
<b>Population globale (millions)</b>	<b>2,193</b>	<b>2,519</b>	<b>2,892</b>	<b>3,321</b>	<b>3,696</b>
Taux d'accroissement annuel		2,8 %	2,8 %	2,8 %	1,3 %
% Population rurale	46	44	42	40	38,2
<b>Population scolarisable (milliers)</b>					
6-11 ans	375	430	494	567	525
2-15 ans	212	244	280	332	628*
16-18 ans	42	163	187	215	379*
Taux d'accroissement annuel		2,8 %	2,8 %	2,8 %	

Source : Estimations du Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (CNSEE), 2005 ; RGPH 2007. (\* Tranches d'âges de 12 à 19 ans et de 15 à 19 ans pour le RGPH 2007).

Le tableau ci-dessus montre un accroissement régulier de la population et une diminution progressive de la population rurale.

Même si les indicateurs démographiques proposent des chiffres qui apparaissent modérés par rapport à ceux d'autres pays de la région, on peut observer que le nombre des jeunes en âge d'être scolarisés dans le primaire représente 11,2 % de la population totale du pays, dont 40,6 % de la population ont moins de 15 ans, ce qui est l'un des chiffres les plus élevés de la région.

#### 2.1.2 Population scolarisable

Les données de la population scolarisable indiquées ici résultent non seulement des tendances actuelles de l'évolution de la population globale du Congo, mais aussi de la vision globale de développement du secteur qui se décline en : (i) la nécessité d'œuvrer pour l'expansion du système (primaire et post-primaire) et d'assurer la cohésion inter cycles (général, technique, professionnel et supérieur), avec comme moyen de régulation le principe de **discontinuité**, (ii) la nécessité de viser la qualité et l'équité, (iii) la diversification de l'offre de formation technique, professionnelle et supérieure, (iv) la réorganisation des filières de formation dans l'enseignement

technique, professionnel et supérieur, (v) la définition des priorités de financement au sein du secteur.

Sur cette base, la population scolarisable devrait donc connaître une augmentation à l'horizon 2020. Selon les sous-secteurs, la situation serait la suivante :

- au Préscolaire, les effectifs passeraient de 8.339 dans le public en 2009 à 13.000 en 2020, et de 31.313 à 47.750 dans le privé ; les effectifs attendus dans la sphère communautaire en 2020 étant estimés à 80.000 contre 884 en 2008 ;
- au Primaire, les effectifs passeraient de 671.683 à 926.600 ;
- au Secondaire 1<sup>er</sup> cycle, on passerait de 206.237 à 326.500 ;
- au Secondaire 2<sup>ème</sup> cycle, on passerait de 60.615 à 65.500<sup>3</sup> ;
- au niveau de l'enseignement technique et la formation professionnelle, on passerait de 34.484 élèves à 77.643 ;
- au niveau du Supérieur public, on passerait de **17 705** en 2008-2009 à 29.604<sup>4</sup> étudiants (soit de 595 étudiants pour 100.000 habitants, à 581 étudiants pour 100.000 habitants en 2020).

### **2.1.3 Gestion du système éducatif**

La gestion du système éducatif congolais est assurée par l'administration centrale et les services déconcentrés. Cette organisation administrative, financière et pédagogique est fortement centralisée malgré quelques signes de déconcentration que confèrent les textes aux directeurs départementaux de l'enseignement, notamment dans l'action pédagogique et la répartition du personnel mis à leur disposition. La gestion du personnel dépend essentiellement de l'administration centrale et se traduit par une mauvaise répartition entre les centres urbains et ruraux.

### **2.1.4 Gestion des personnels**

L'analyse de la performance de gestion du système éducatif congolais indique une inégale répartition des moyens (matériels et humains) entre les établissements. En ce qui concerne la cohérence dans l'allocation des personnels aux établissements, les analyses montrent un niveau élevé d'aléas dans le Primaire public (38 % des décisions d'affectation des enseignants ne tiennent pas compte de la taille moyenne des établissements auxquels ils sont affectés) et le Collège (49 %). Le second cycle du Secondaire avec un aléa de 19 % présente une situation plus satisfaisante.

Il existe un grand nombre de situations où les établissements sont de petite taille, en particulier dans les zones d'habitat dispersé. Les analyses montrent toutefois que le coût unitaire de scolarisation a tendance à être élevé dans ces établissements de petite taille (en dessous 120-150

---

<sup>4</sup> Ces projections ont été faites sur la base des effectifs de 2007 en regard avec une régulation parcimonieuse des flux des élèves entrant dans le Supérieur (voir simulation). Mais, si l'on ne tient pas compte de cette régulation, les effectifs peuvent être estimés à 45 000 étudiants en 2020.

élèves dans l'enseignement primaire, en dessous de 150-200 élèves dans l'enseignement secondaire). Pour l'ensemble des trois niveaux, la limitation du nombre de personnel administratif en service dans les établissements pourrait constituer un premier pas vers la réduction des coûts dans un grand nombre de petits établissements. Dans le cas particulier de l'enseignement primaire, un recours à l'enseignement à cours multiples devrait constituer une alternative. Pour l'enseignement secondaire, l'introduction d'un certain degré de polyvalence dans la fonction enseignante pourrait également contribuer à la réalisation d'économies d'échelle. Un autre point préoccupant dans la gestion du système éducatif concerne la gestion pédagogique qui est particulièrement faible dans les écoles.

### **2.1.5 Analyse au niveau du cycle primaire**

L'analyse qui a été faite se base sur les données scolaires 2004-2005 répertoriant 1 594 écoles primaires publiques pour lesquelles les données sur les effectifs d'élèves et d'enseignants sont disponibles. La situation des personnels «craie en main» répertoriés au niveau des données scolaires est résumée dans le tableau ci-après.

**Tableau 5 : Situation des personnels «craie en main» dans les écoles primaires publiques du Congo, année 2004-05**

<b>Catégorie de personnels</b>	<b>Effectifs</b>
Fonctionnaires	2 863
Contractuels	348
Volontaires	819
Total des agents émergeant au budget de l'Etat	4 030
Bénévoles	1 808
<b>Total</b>	<b>5 838</b>

*Source : RESEN, 2007.*

Si l'on met en regard le nombre d'élèves et le nombre d'enseignants émergeant au budget de l'Etat, on peut avoir une première approche de la dispersion existante en matière d'affectation des personnels enseignants dans les écoles publiques. De façon globale, on observe l'existence d'une relation positive entre les deux variables : plus une école scolarise d'élèves, plus elle dispose en moyenne d'enseignants. Dans le cas idéal d'une cohérence parfaite de la répartition des enseignants dans les écoles, on s'attend à ce que deux écoles ayant le même nombre d'élèves disposent du même nombre d'enseignants (et vice versa). Dans la pratique, les statistiques scolaires révèlent une grande dispersion : si l'on prend le cas des écoles ayant 400 élèves par exemple, on remarque que certaines d'entre elles se voient allouer 10 enseignants alors que d'autres n'en disposent que de 2. De manière symétrique, parmi les écoles disposant de 5 enseignants environ, certaines d'entre elles n'ont qu'une centaine d'élèves là ou d'autres scolarisent jusqu'à 1 000 élèves !

**Tableau 6 : Degré d'aléa ( $1 - R^2$ )<sup>5</sup> dans l'allocation des enseignants du primaire dans 25 pays africains (années variables entre 2000 et 2005 pour les autres pays)**

Pays	Degré d'aléa [ $1 - R^2$ ] en %	Pays	Degré d'aléa [ $1 - R^2$ ] en %
Sao Tome et Principe	3	Mali	27
Guinée	9	Burkina Faso	28
Mozambique	15	Madagascar	28
Namibie	15	Ethiopie	29
Guinée Bissau	16	Côte-d'Ivoire	33
Niger	19	Malawi	34
Sénégal	19	Ouganda	34
Mauritanie	20	Togo	38
Zambie	20	Congo	38
Tchad	20	Bénin	39
Rwanda	21	Cameroun	45
République Centrafricaine	22	Burundi	51
Gabon	26	Moyenne des 25 pays	26,4 %

*Source : RESEN.*

Parmi les pays où le degré d'aléa ( $1 - R^2$ ) a été calculé, la plage de variation va de 3 % d'aléa à Sao Tomé à 51 % au Burundi. Avec 38 % d'aléa, le Congo se situe parmi les pays du continent où le niveau d'aléa est des plus élevés. Ces résultats suggèrent donc que des progrès doivent être accomplis dans la situation nationale pour améliorer la répartition des enseignants dans les écoles en rendant les allocations plus équitables et plus cohérentes entre les différents lieux d'enseignement.

### **2.1.6 Analyse au niveau de l'enseignement secondaire général des premier et deuxième cycles**

Une procédure comparable à celle utilisée pour les écoles primaires publiques peut être étendue aux Collèges et aux Lycées. Pour ces niveaux d'enseignement, il devient pertinent de prendre en compte l'ensemble des personnels (y compris personnel d'appui). On observe une plus grande cohérence entre les effectifs d'élèves et ceux des personnels (enseignants et totaux). Les résultats d'estimation montrent ainsi un  $R^2$  de 0,86 (0,81 si l'on se restreint aux seuls enseignants « craie en main »), traduisant 14 % d'aléa dans l'affectation des personnels au sein de l'ensemble des lycées publics. On notera en outre, que le niveau de cohérence est d'autant plus grand que l'on considère l'ensemble des personnels et non uniquement les personnels enseignants, aussi bien en ce qui concerne le collège que le lycée.

Lorsque l'on examine les situations globales ou moyennes des ressources (notamment en personnels) en fonction de la taille de l'établissement, on ne fait pas apparaître de façon

<sup>5</sup> Le  $R^2$  est un indice d'inégalité dans l'allocation des enseignants dans les établissements.

spécifique les ressources par élève. Or, il est *a priori* possible que celles-ci soient en moyenne, dépendantes de la taille de l'établissement dans lequel les élèves sont scolarisés et en particulier qu'elles soient décroissantes en fonction des effectifs scolarisés. Il pourrait en être ainsi parce qu'il existe une imparfaite divisibilité des dépenses avec les effectifs scolarisés dans une école : par exemple, un établissement d'enseignement dispose toujours d'une dotation minimale pour fonctionner (au moins un enseignant dans le primaire, un nombre déterminé d'enseignants dans le secondaire pour enseigner les matières du programme et un chef d'établissement) et cela, même si le nombre d'élèves est réduit. C'est dans la situation où il y a une diminution tendancielle du coût unitaire, lorsque l'on considère des effectifs plus nombreux, que l'on parle d'économies d'échelle.

D'une manière générale, la structure administrative en place est marquée par l'absence d'une politique de développement et de responsabilisation des ressources humaines. En outre, le style de gestion hyper centralisée et à sens unique (du haut vers le bas seulement) contribue peu au développement de l'initiative et à l'amélioration des compétences. Le fonctionnement des ministères en charge de l'éducation et de la formation est caractérisé, entre autres, par :

- la dispersion des compétences et des pouvoirs ;
- une faiblesse dans la mise en œuvre des fonctions stratégiques de planification, de pilotage, d'analyse, d'évaluation et de suivi du système éducatif et de formation ;
- l'absence de mécanisme et d'outils efficaces de gestion des ressources humaines, financières et matérielles ;
- l'insuffisance numérique de cadres de conception et la faiblesse des compétences du personnel d'administration ;
- l'inadaptation des moyens de travail existants par rapport aux missions dévolues aux différentes structures ;
- l'absence de mécanisme adéquat de communication au sein du ministère et entre celui-ci et les structures déconcentrées ;
- la rigidité des méthodes et techniques de gestion qui ont beaucoup de difficultés à s'adapter aux contraintes en ressources humaines ou matérielles ;
- l'inefficacité des processus verticaux et horizontaux de communication ;
- l'absence de formation continue des cadres à une gestion administrative efficace et moderne.

## **2.2 Gestion de la qualité**

Du point de vue de la gestion de la qualité, malgré la multiplicité des innovations pédagogiques et des réformes de programmes à tous les niveaux du système éducatif congolais, les rendements scolaires et universitaires sont restés faibles. Les études réalisées sur l'élémentaire révèlent que les niveaux de maîtrise en français, mathématiques et sciences sont très insuffisants. Les taux de redoublement et d'abandon, quel que soit le cycle considéré, notamment celui des filles demeurent préoccupants au regard du caractère élevé du nombre d'années - élève et du nombre d'années - étudiant. Cette faiblesse des rendements internes est en grande partie liée aux déficiences du dispositif pédagogique qui prévaut dans le système :

- prédominance d'un enseignement de type intellectualiste, faiblement lié aux réalités et préoccupations de l'environnement social, culturel et économique ;



- enseignement de type frontal, centré sur la mémorisation en lieu et place du développement des processus supérieurs susceptibles (compétences disciplinaires et transversales) de développer chez les apprenants l'autonomie et la créativité.

En outre, les conditions d'enseignement et d'apprentissage posent les problèmes ci-après :

- le matériel pédagogique en général est insuffisant dans les écoles ;
- les manuels scolaires sont très peu disponibles quel que soit le cycle considéré ;
- ces manuels renferment des stéréotypes qui dévalorisent l'image des filles et des femmes ;
- les classes sont en général surchargées compromettant ainsi la qualité des services éducatifs ;
- les enseignants ne sont pas formés en approche genre tant au niveau de la formation initiale qu'au niveau de la formation continue ;
- la faible adhésion des enseignants aux innovations pédagogiques dont le reflet est la multitude de réformes caractérisées par le non succès, constitue un facteur quelque peu négatif et handicapant pour la rénovation du système.

On ne dispose pas d'enquête exhaustive sur la disponibilité des manuels. Cependant, on constate une pénurie généralisée de manuels aussi bien pour les maîtres que les élèves. Tous les rapports disponibles signalent également la pauvreté et l'obsolescence des équipements pédagogiques et des matériels didactiques. Le matériel pour l'enseignement des sciences fait également défaut ainsi que les tables-bancs. Il est courant de voir des élèves assis à même le sol dans des écoles qu'abrite la capitale. La situation est encore plus dramatique en milieu rural. Dans la quasi-totalité des structures de l'ETP, il est remarqué une absence de plan et de service de maintenance. S'y ajoute l'impossibilité de trouver des pièces de rechange à ces équipements, car ils sont obsolètes et ne sont plus produits par les fabricants.

**Tableau 9 : Déficit au primaire en 2007 par rapport à l'objectif qui consiste à assurer : un élève/livre**

	Déficit en livre lecture	Déficit en livre calcul
Kouilou	9 755	13 113
Niari	25 171	33 180
Lékoumou	12 728	15 738
Bouenza	32 075	44 086
Pool	22 695	33 178
Brazzaville	22 971	68 664
Plateaux	13 285	24 795
Cuvette	12 896	24 441
Cuvette Ouest	13 526	22 744
Likouala	11836	15 724
Sangha	5 653	8 886
Pointe Noire	51 669	62 563
Ensemble	<b>234 260</b>	<b>367 112</b>

*Source : Tableau de bord 2007 (MEPSA).*

### **2.2.1 Gestion du flux des élèves**

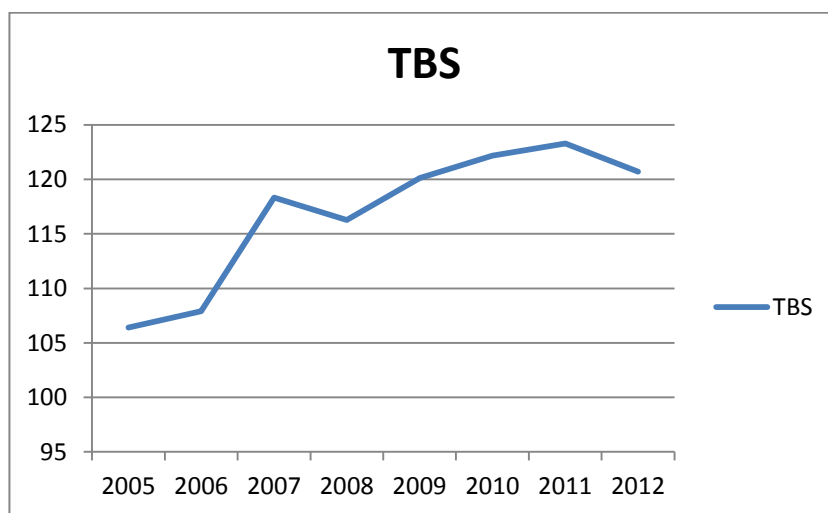
Le Congo a souscrit aux objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et aux objectifs de l'Education Pour Tous (EPT) depuis la formalisation du Cadre d'action de Dakar (2000). La mise en œuvre de ce cadre d'action dans le cas du Congo est jalonnée de difficultés dans certains domaines du développement du secteur éducatif. En effet, toutes les études récentes sur le fonctionnement du système éducatif ont montré de façon récurrente, des dysfonctionnements importants sur les plans de la participation des élèves, de l'efficacité interne, des conditions d'apprentissage, et de la pertinence des savoirs dispensés et acquis. La publication de la Banque Mondiale (2010)<sup>6</sup> issue du Rapport d'Etat d'un Système Educatif National (RESEN) a fait état à la fois des progrès réalisés dans le secteur au cours des dernières années, de certaines faiblesses dans le fonctionnement des services offerts et des difficultés structurelles globales.

Plus précisément, la gestion du flux des élèves dans le système éducatif va être abordée en considérant un certain nombre d'indicateurs en l'occurrence le taux brut de scolarisation (TBS), le taux d'achèvement (TA) et le taux de rétention (TS) au niveau de l'éducation de base conformément aux EPT et aux OMD

### **2.2.2 Le taux brut de scolarisation (TBS)**

La couverture scolaire observée entre 2005 et 2012 traduit globalement la capacité du système à accueillir tous les enfants en âge de fréquenter l'école, avec des tendances au-dessus de 100% tous les ans, même s'il apparaît un léger fléchissement en fin de période d'observation. Ces tendances renvoient toutefois à un fort taux de redoublement qui se situe autour de 20%.

**Graphique 1 : Evolution du TBS au primaire (2005-2012)**



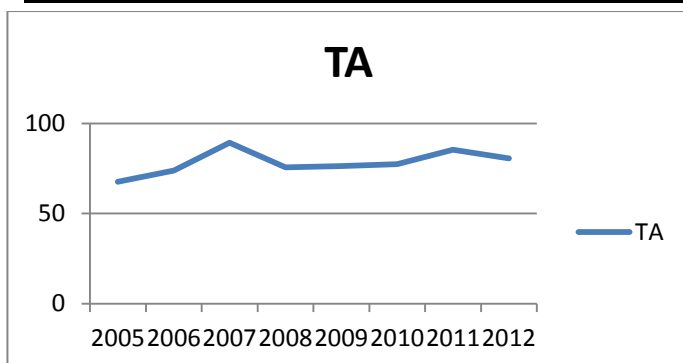
**Source :** MEPSA/DEPS, Annuaire statistique 2011-2012.

<sup>6</sup> Le système éducatif congolais, diagnostic pour une revitalisation dans un contexte macroéconomique plus favorable, document de travail de la B.M., n°183, Washington DC.

Les taux bruts de scolarisation sont importants dans l'appréciation de la couverture, mais ils ont la limite de masquer certaines faiblesses du système. Il est généralement conseillé d'aller plus loin en examinant les taux d'achèvement.

### **2.2.3 Le taux d'achèvement**

**Graphique 2 : Evolution du Taux d'Achèvement (TA) au primaire (2006-2012)**



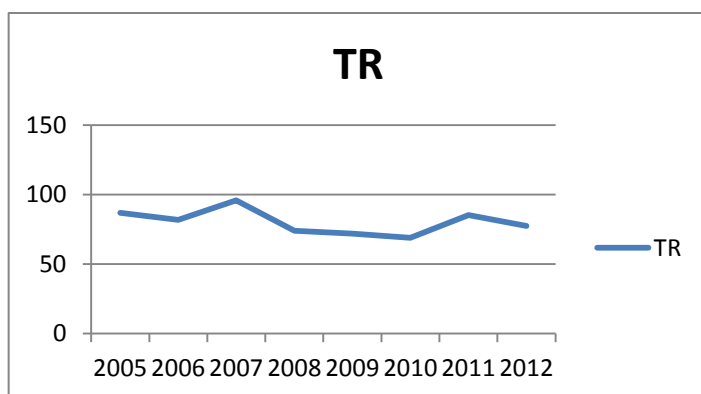
**Source :** MEPSA/DEPS, Annuaire statistique 2011-2012.

Le TA au primaire a évolué de façon irrégulière de 2005 à 2012. Il s'est situé constamment entre 70% et 80%, avec un bond significatif exceptionnel en 2007 (90%), suivi d'un recul constant en dessous de 80% sur trois ans consécutifs (de 2008 à 2010) pour se situer à 80% en 2012. Cela signifie que 20% d'individus d'une classe d'âge n'ont jamais accès à un cycle d'éducation primaire complet : niveau minimal pour acquérir une alphabétisation durable. L'irrégularité observée dans l'évolution du TA suscite quelques réserves quant à la réalisation à court terme, du niveau visé, qui est de 100%.

### **2.2.4 La rétention à travers le système**

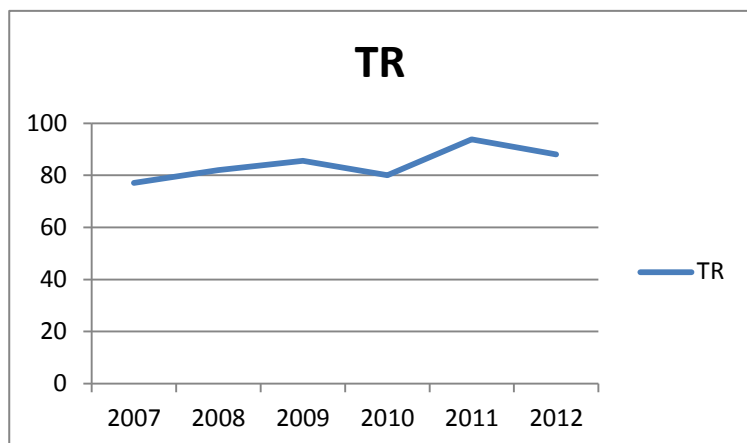
Le taux de rétention renseigne sur la capacité d'un système éducatif à maintenir tous les élèves entrant au début d'un cycle d'enseignement donné jusqu'à la fin. Les graphiques 2, 3 et 4 donnent une illustration de ce phénomène.

**Graphique 3 : Evolution de la rétention au primaire**



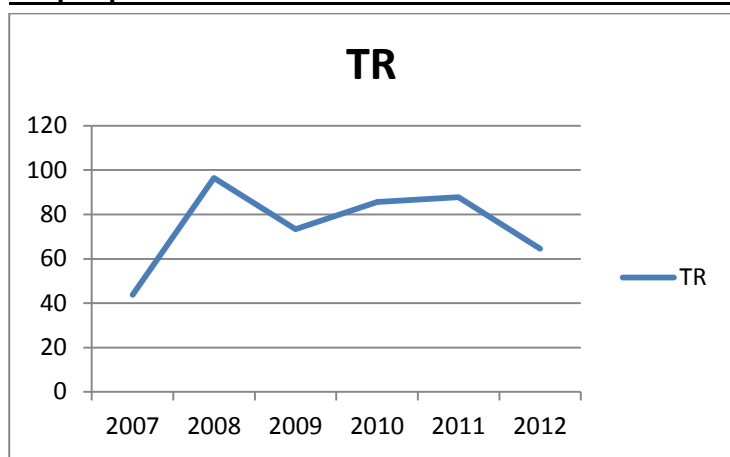
**Source :** Annuaire statistique 2011-2012, MEPSA/DEPS, 2013

**Graphique 4 : Evolution de la rétention au secondaire 1<sup>er</sup> cycle (Collège).**



**Sources :** Tableau de Bord du MEPSA 2010-2011 ; Annuaire statistique 2011-2012, MEPSA/DEPS.

**Graphique 5 : Evolution de la rétention au Secondaire 2<sup>ème</sup> cycle (Lycée).**



**Source :** Annuaire statistique 2011-2012, MEPSA/DEPS.

En définitive, lorsqu'on considère l'enseignement primaire et secondaire, les tendances observées sur l'achèvement et la rétention dans le système sont très contrastées. L'achèvement a peu progressé au collège, mais fortement au lycée, marquant par contre un recul au primaire, entre les années scolaires 2006-2007 et 2010-2011. En effet, le taux d'achèvement est passé de 89,30% à 85,32% au primaire, de 45,95% à 48,29% au collège, et de 8,45% à 20,83% au lycée. Le taux de rétention est passé de 95,81% à 72,52% au primaire, 77,14% à 93,75% au collège, et de 43,81% à 87,82% au lycée (MEPSA/DEPS, 2012)<sup>7</sup>. Au primaire, l'achèvement et la rétention ne sont pas à un niveau favorable pour l'atteinte des objectifs de l'EPT.

Par ailleurs, en ce qui concerne la parité des sexes, malgré le fait que des progrès aient été réalisés entre 2007 et 2011, des efforts restent à faire. En effet, la parité filles/garçons est passée de 0,92 à 0,95 au primaire, de 0,81 à 0,93 au collège, et de 0,60 à 0,69 au lycée.

<sup>7</sup> Tableau de Bord de l'enseignement primaire et secondaire, année scolaire 2010-2011.

### **2.2.5 Le taux de redoublement**

**Tableau 10 : Evolution du taux de redoublement à l'école primaire**

<b>Niveau d'étude</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
CP1	28,90	24,10	25,75	20,84	24,16	23,58
CP2	18,17	14,72	17,73	15,36	29,38	21,93
CE1	26,90	28,75	31,15	25,47	23,76	26,42
CE2	22,10	22,65	25,04	23,37	27,69	23,96
CM1	20,02	20,54	20,80	20,26	23,94	22,45
CM2	10,43	9,63	9,56	10,57	25,58	15,93
<b>Moyenne</b>	<b>20,36</b>	<b>20,06</b>	<b>21,67</b>	<b>19,31</b>	<b>25,75</b>	<b>22,87</b>

Source : Annuaire statistique 2011-2012, MEPSA/DEPS.

Au niveau de l'enseignement de base le taux moyen de redoublement varie peu sur les six années considérées, il se situe autour de 20%. En considérant que l'enseignement de base constitue le niveau fondamental de l'éducation, ce taux est relativement élevé surtout avec la perspective de l'atteinte des objectifs des EPT et des OMD. On peut donc subodorer que les efforts institutionnels sont encore insuffisants pour atteindre ces objectifs.

Le constat est sensiblement le même au niveau de l'enseignement secondaire premier et second cycles où les taux de redoublement sont en moyenne de 18% pour le collège et de 17% pour le lycée.

### **2.2.6 Taux d'encadrement**

D'après les données de l'annuaire statistique du MEPSA/DEPS publié en 2013, au niveau de l'enseignement de base, le ratio élèves/maître est en moyenne de 59 avec des disparités importantes sur l'ensemble du territoire national. Ce ratio très considérable constitue un obstacle majeur à la réalisation des apprentissages significatifs et contribue, sans nul doute, à maintenir le taux de redoublement à des niveaux élevés.

C'est dans ce contexte d'ensemble que le gouvernement du Congo, dans la perspective d'atteindre les OMD à l'horizon 2015, a choisi de :

- améliorer le taux d'achèvement du cycle primaire pour atteindre en 2015 le taux d'achèvement universel qui est proche de 100%;
- améliorer de façon très sensible la rétention des élèves en cours de cycle, condition sine qua non de l'achèvement universel, notamment en assurant la continuité éducative sur les six années d'enseignement,

- réduire les redoublements de classe,
- améliorer la qualité de l'enseignement,
- améliorer le taux de rétention des filles dans le système scolaire,
- améliorer substantiellement les conditions de l'enseignant,
- adapter la carte scolaire aux nécessités régionales,
- prendre des mesures incitatives pour promouvoir la formation des jeunes filles dans les filières où elles sont faiblement représentées,
- améliorer le système de collecte et de traitement des statistiques scolaires.

## Chapitre 3. La gestion des effectifs enseignants : recrutement, déploiement, absentéisme et attrition

### 3.1 Recrutement des enseignants

Pour recruter un enseignant dans la fonction publique, il faut un poste budgétaire disponible. Les postes budgétaires sont fixés par le ministère en charge des finances et le ministère de la Fonction Publique. En principe, ces ministères publient chaque année une notification des quotas de recrutement. A titre indicatif, les quotas réservés au ministère de l'enseignement technique et professionnel pour l'année 2010 étaient de 210 postes. Le critère objectif de recrutement est le diplôme de fin d'étude obtenu dans les instituts de formation des enseignants.

Cet acte administratif permet alors aux ministères en charge des enseignements (MEPSA et METPFQE en particulier) d'ouvrir la campagne de recrutement selon la procédure suivante : les enseignants déposent un dossier qui contient leur demande de recrutement. Ces dossiers sont « traités » par les services du ministère ; ils sont sélectionnés par une commission sur la base de l'ancienneté du diplôme du candidat puis transmis aux ministères de la Fonction Publique et des Finances. Les arrêtés de recrutement sont élaborés par le ministère de la Fonction Publique et la présidence de la République prend le décret qui permet le recrutement effectif des postulants.

Par ailleurs, dans les départements de l'intérieur où on observe un déficit quasi chronique d'enseignants diplômés, les formateurs sont recrutés par les autorités locales, selon un mode de recrutement non officiel, sans tenir compte de leur formation. Ces formateurs sont les bénévoles de l'enseignement.

### Répartition géographique des enseignants

**Tableau 11 : Répartition du personnel enseignant par département année scolaire 2010-2011**

Département	Total Enseignants	Femmes (%)	Enseignants Qualifiés (%)	Enseignants fonctionnaires/ contractuels (%)	Enseignants Bénévoles (%)	Enseignants Volontaires (%)
Brazzaville	2013	80	87	98,85	1,15	0
Pointe Noire	908	67	65	92,51	6,93	0,56
Kouilou	274	72	62	80,29	19,34	0,37
Niari	764	43	70	50	48,69	1,31
Bouenza	957	28	51	59	39,70	1,25
Lékoumou	360	30	45	60	40	0
Pool	991	45	51	63,57	35,33	1,10
Plateaux	658	36	48	64,43	34,19	1,38
Cuvette	690	40	66	73,39	25,45	1,16
Cuvette/Ouest	284	24	83	79,22	19,71	1,07
Sangha	274	31	41	53,28	46,72	0
Likouala	265	21	47	45,66	54,34	0
<b>Total</b>	<b>8438</b>	<b>51</b>	<b>68</b>	<b>72,37</b>	<b>26,82</b>	<b>0,81</b>

**Source :** Nos propres calculs à partir de l'annuaire statistique 2010-2011, MEPSA/DEPS, 2013.

Les disparités seront analysées sous le triple prisme de la qualification, du statut (fonctionnaire, bénévole/volontaire), et du genre. La première observation est que seulement 68% du personnel

enseignant actif est qualifié, c'est-à-dire sorti des écoles de formation des enseignants. Sur ce plan, Pointe Noire et Brazzaville sont de loin sur dotées en personnel qualifié (respectivement 87% et 65%). La Cuvette Ouest fait mieux avec 83%. Les territoires marginalisés sont : la Lékoumou (45%), les Plateaux (48%), la Sangha (41%), la Likouala (47%).

La deuxième observation est que les bénévoles sont concentrés en dehors des grands centres urbains, même si Brazzaville et Pointe Noire emploient respectivement 1,15% et 6,93% d'entre eux. Dans neuf cas sur douze, la participation des volontaires/bénévoles à l'acte éducatif se situe entre 54% dans la Likouala et 25% dans la Cuvette.

La troisième observation est que la féminisation est un phénomène pour l'essentiel urbain. Brazzaville détient la « palme d'or » avec 80%, Pointe Noire, 67%. Mais il convient de relever que la féminisation ne semble pas constituer un handicap à la productivité du corps enseignant. En effet, la Banque Mondiale (2010) a montré que les femmes toutes choses égales par ailleurs, sont plus efficaces que les hommes, de même que les volontaires et les bénévoles le sont plus que les fonctionnaires. En moyenne il y a 2 points de pourcentages en plus sur la probabilité de réussite pour les élèves tenus par les femmes, et respectivement 9 et 5 points de pourcentage en plus sur la probabilité de réussite pour les élèves tenus respectivement par les bénévoles et les volontaires par rapport aux élèves tenus par un fonctionnaire.

Les tendances soulignées sur la formation et la qualification des enseignants au Congo (Banque Mondiale, op cit), sont sans ambiguïté. Par exemple, les enseignants bacheliers ou disposant d'un diplôme universitaire sont plus efficaces que les enseignants ayant un niveau académique inférieur. Il a été observé 6 points de plus sur la probabilité de réussite pour les enfants dont les enseignants ont un niveau BAC ou plus. La formation initiale semble globalement avoir un effet positif sur les acquisitions des élèves, en dehors des enseignants titulaires du Bac pédagogique. Globalement, la probabilité moyenne de réussite s'apprécie de 2,2 points lorsque la proportion des enseignants formés augmente de 1%. Dans un contexte international où le rôle déterminant des enseignants dans la livraison d'une éducation de qualité (développement professionnel des enseignants, rénovation pédagogique) est de plus en plus souligné, il y a de quoi se soucier de cette situation. En effet, on considère de plus en plus que les systèmes éducatifs sont confrontés à des enjeux de grande portée (besoins variés des apprenants : éducation à la citoyenneté, sensibilisation contre le VIH/Sida, etc.). C'est dans ce sens que Bipoupout et all (2008)<sup>8</sup> relèvent que parmi les facteurs qui conditionnent les enjeux auxquels l'école doit faire face, figure la formation des enseignants.

Pour terminer sur ce point, les tableaux 5 et 6 renseignent sur les grandes tendances relatives aux éléments de référence pour un enseignement primaire efficient.

---

<sup>8</sup> Bipoupout, C. et coll.(2008), Former pour changer l'école, Paris : Edicef / OIF.



**Tableau 12 : Eléments de référence pour un enseignement primaire efficient et de bonne qualité, (positionnement du Congo en 2011)**

Variable	Référence pour 2015	Situation du Congo
<b>Production des services éducatifs</b>		
. Salaire moyen des maîtres (unités de PIB/tête)	3,5 40	1,8 59
. Rapport élèves-maître	33	65,8
. Dépense courantes hors salaires des maîtres (% des dépenses courantes)	10 ou	19
. Taux moyen de redoublement (%)	moins	
<b>Financement du système</b>		
. Recettes publiques (% du PIB)	14 – 16 –	2,6
. Dépenses courantes d'éducation (% recettes publiques)	18	12* 25,8*
. Dépenses courantes pour le primaire (% dépenses courantes d'éducation)	20 50%	33
. Effectifs dans le privé (% total)	10	

\*chiffres de 2005.

**Tableau 13 : Les paramètres clés de l'enseignement primaire au Congo selon la performance vis-à-vis de l'EPT (année 2011)**

Variabes	%
Taux Brut de Scolarisation (%)	123,28
Taux d'Achèvement du Primaire (%)	85,32
Revenus de l'Etat, hors dons (% du PIB)	2,6
Dépenses publiques courantes pour l'éducation	96 779*
En % du PIB	2,6
En % des revenus de l'Etat	11,6
Dépenses publiques courantes pour l'éducation primaire	13 118**
En % du PIB	
En % des dépenses publiques courantes d'éducation	18%**
Coût unitaire (% du PIB/habitant)	0,04**
Salaire moyen des enseignants (unités de PIB/habitant)	1,8
Rapport élèves-maître	59
Pourcentage d'élèves dans les écoles privées	33
Taux moyen de redoublement (%)	19

\*en millions de FCFA.

\*\*chiffres de 2005.

Il ressort que le Congo affiche en 2011 des valeurs qui ne sont pas en ligne avec les éléments de référence pour un système efficient. A titre d'exemple, sur le rapport élèves-maître, le gap est de 19 points ; il est de 23 points en ce qui concerne la proportion des élèves dans le secteur privé ; il est de 9 points sur le taux de redoublement.

### **3.2 Attrition et absentéisme des enseignants**

Les données sur cette question restent partielles. Le Ministère de l'enseignement technique et professionnel signale que 20 enseignants en moyenne quittent l'enseignement chaque année pour des postes plus rémunérateurs dans d'autres instances gouvernementales.

Les principales causes de l'absentéisme des enseignants sont la maladie et le retard d'obtention du premier salaire.

## **Chapitre 4. La formation des enseignants : vue d'ensemble des enjeux en matière de formation des enseignants**

Le système éducatif congolais organise la formation initiale des enseignants à trois niveaux :

- au niveau universitaire. A ce niveau on retrouve les établissements de l'enseignement supérieur qui forment les professeurs exerçant dans l'enseignement secondaire 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycle ;
- au niveau secondaire, où on retrouve les établissements qui forment principalement les maîtres des écoles primaires dans des domaines comme l'éducation physique et sportive, la musique et le dessin ;
- au niveau post secondaire, où on retrouve les établissements qui forment également des maîtres des écoles primaires.

### **4.1 Les établissements de l'enseignement supérieur : formation initiale des enseignants du secondaire**

Deux établissements d'enseignement supérieur ont la charge de la formation initiale des enseignants du secondaire 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycle. Il s'agit de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) et de l'Institut Supérieure d'Education Physique et sportive (ISEPS). Ces deux établissements font partie des onze établissements que compte l'Université Marien NGOUABI, seule institution public en charge pour l'instant de l'enseignement supérieur au CONGO. On note également que ces deux établissements sont localisés uniquement à Brazzaville.

#### **4.1.1 La formation à l'Ecole Normale Supérieure**

##### **Capacités de formation à l'ENS**

##### **Cycles de formation**

L'ENS à la charge de la formation initiale et continue des enseignants du secondaire 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycles de l'enseignement général. Elle forme les enseignants de langues et littérature (français et anglais), de sciences humaines (histoire-géographie et philosophie) et de sciences exactes et naturelles (physique-chimie, mathématiques et biologie géologie).

Avant l'application du système LMD, la formation à l'ENS se faisait suivant deux parcours distincts : le parcours des professeurs de collège avec 3 années de formation et le parcours de professeurs de lycée avec 5 années de formation après le baccalauréat. Depuis l'année académique 2011-2012 l'ENS a basculé dans le système LMD et deux cycles de formation sont actuellement proposés : le cycle licence qui forme les enseignants du secondaire 1<sup>er</sup> degré (Collège) et le cycle master qui forme les enseignants du secondaire 2<sup>nd</sup> degré (Lycée). Les étudiants admis en master viennent en partie de la licence d'enseignement de l'ENS, une autre partie des étudiants sont issus des facultés et sont admis par voie de concours. L'ENS forme également le personnel de supervision pédagogique que sont les inspecteurs et les conseillers pédagogiques.

##### **Nombre d'enseignants formés entre 2005 et 2013**

Le nombre d'enseignants formés à l'ENS évolue chaque année comme en témoignent les tableaux 14 et 15 qui présentent le nombre d'enseignants du secondaire formés par discipline entre 2006 et 2013.

**Tableau 14 : Nombre d'enseignants du secondaire 1<sup>er</sup> cycle formés entre 2006 et 2013**

<b>Année Discipline</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>Total</b>
<b>Anglais</b>	12	11	18	10	16	26	13	44	<b>150</b>
<b>Français</b>	13	16	24	8	17	30	28	47	<b>183</b>
<b>Histoire- Géographie</b>	15	2	24	13	16	33	29	50	<b>182</b>
<b>SVT</b>		7	10	5	11	13	29	28	<b>112</b>
<b>Maths</b>	5	9	22	25	10	21	17	51	<b>160</b>
<b>Physique- chimie</b>	7	8	17	11	5	5	19	45	<b>117</b>
<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>53</b>	<b>115</b>	<b>72</b>	<b>75</b>	<b>28</b>	<b>135</b>	<b>265</b>	<b>1543</b>

De façon générale, nous constatons une augmentation du nombre d'enseignants formés pour le 1<sup>er</sup> cycle secondaire, surtout à partir de l'année 2011. A partir de 2013, le doublement du nombre de formés s'explique en partie par le fait que près de 40% des licenciés continuent directement en master pour être des professeurs de lycée. Depuis 2006, la moyenne annuelle des enseignants de collège sortis de l'ENS est d'environ 100. Au total sur les huit années, toutes disciplines confondues, 1543 enseignants ont été formés

Le nombre d'enseignants formés pour le 2<sup>nd</sup> cycle (tableau 15) est relativement plus important surtout dans les disciplines littéraires. En mathématiques et en sciences physiques, la moyenne par année atteint difficilement 15. Au final, chaque année, en moyenne 150 enseignants sont formés et de 2006 à 2013 l'ENS a formé 1158 enseignants de lycée.

**Tableau 15 : Nombre d'enseignants du secondaire du 2<sup>nd</sup> cycle formés entre 2005 et 2013**

<b>Année Discipline</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>Total</b>
<b>Anglais</b>	26	30	17	15	32	18	38	16	<b>192</b>
<b>français</b>	26	39	28	17	27	32	47	49	<b>265</b>
<b>Histoire- géographie</b>	13	22	18	31	30	31	43	44	<b>232</b>
<b>Philosophie</b>	11	11	9	17	12	37	39	40	<b>176</b>
<b>SVT</b>	10	15	18	18	14	3	6	8	<b>92</b>
<b>Maths</b>	11	10	8	8	12	11	17	14	<b>91</b>
<b>Physique- chimie</b>	9	12	13	11	22	13	13	17	<b>110</b>
<b>Total</b>	<b>95</b>	<b>139</b>	<b>111</b>	<b>117</b>	<b>149</b>	<b>145</b>	<b>203</b>	<b>188</b>	<b>1158</b>

Entre 2006 et 2013, toutes disciplines confondues, l'ENS a formé un peu plus de 2700 enseignants du secondaire 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycles (tableau 16).

**Tableau 16 : évolution du nombre total de formés par cycle**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Cycle licence	61	53	115	72	75	128	135	265	<b>1543</b>
Cycle master	95	139	111	117	149	145	203	188	<b>1158</b>
<b>Total</b>	<b>156</b>	<b>192</b>	<b>226</b>	<b>189</b>	<b>224</b>	<b>273</b>	<b>338</b>	<b>453</b>	<b>2701</b>

Il faut noter que près de 95% de formés le sont en formation initiale. En effet, jusqu'en 2013, très peu dans les disciplines scientifiques, la présence des étudiants concernés par la formation continue est très faible, voire nulle certaines années.

## Caractérisation de la formation initiale

### Critères d'admission

L'admission à l'ENS se fait par voie de concours interne et externe. Le concours interne est réservé aux professionnels de l'enseignement qui souhaitent monter en grade c'est-à-dire les enseignants qui veulent passer d'un niveau d'enseignement inférieur à un niveau supérieur :

- enseignants de l'école primaire pour être enseignants du secondaire 1<sup>er</sup> cycle ; ils s'inscrivent dans le parcours licence
- enseignants du secondaire 1<sup>er</sup> cycle pour être enseignants du secondaire 2<sup>nd</sup> cycle ; ils s'inscrivent dans parcours master.

Il s'agit donc essentiellement de la formation continue.

Le concours externe est réservé aux jeunes bacheliers (pour le parcours licence) et aux licenciés des facultés (pour le parcours master) qui souhaitent devenir des enseignants.

Les étudiants admis dans le parcours licence suivent une formation de 3 ans (6 semestres) à l'issue de laquelle ils obtiennent une licence professionnelle d'enseignement. Ils sont habilités à enseigner au secondaire 1<sup>er</sup> degré (collège). Ceux qui optent pour le parcours master suivent une formation de 2 ans (4 semestres) à l'issue de laquelle ils obtiennent le master professionnel d'enseignement qui leur permettra d'enseigner aussi bien au collège qu'au lycée.

### Offre de formation

Le système de formation des enseignants s'inscrit, comme nous l'avons déjà signalé en amont, dans le nouveau schéma imposé par l'arrimage au système LMD : le cycle Licence qui forme les enseignants du 1<sup>er</sup> cycle secondaire et le cycle master qui forme les enseignants du 2<sup>nd</sup> cycle. Les programmes de formation ont également été réécrits suivant l'approche par compétences et ils sont mis en œuvre depuis l'année académique 2011-2012.

**Tableau 17 : L'offre de formation de l'ENS**

N°	Intitulé du diplôme	Spécialité/ option	Diplôme à l'entrée	Département	Type de diplôme
1	Licence d'enseignement en mathématiques	Mathématiques	Bac. C ou D CFEEN	Sciences exactes	Diplôme de formation initiale
2	Licence d'enseignement en sciences physiques	Sciences physiques	Bac. C ou D CFEEN	Sciences exactes	Diplôme de formation initiale
3	Licence d'enseignement en SVT	SVT	Bac. C ou D CFEEN	Sciences naturelles	Diplôme de formation initiale
4	Licence d'enseignement en Langues et littérature	Anglais-français	Bac. A CFEEN	Langues et littérature	Diplôme de formation initiale
5	Licence d'enseignement en Langues et littérature	Français-anglais	Bac. A CFEEN	Langues et littérature	Diplôme de formation initiale
6	Licence d'enseignement en Sciences humaines	Histoire-géographie	Bac. A,C ou D CFEEN	Sciences humaines	Diplôme de formation initiale
7	Master d'enseignement en sciences physiques	Sciences physiques	Licence en sciences	Sciences exactes	Diplôme de formation initiale
8	Master d'enseignement en Mathématiques	Mathématiques	Licence en sciences	Sciences exactes	Diplôme de formation initiale
9	Master d'enseignement en SVT	SVT	Licence en sciences	Sciences naturelles	Diplôme de formation initiale
10	Master d'enseignement en Langues et littérature	Anglais-français	Licence en lettres	Langues et littérature	Diplôme de formation initiale
11	Master d'enseignement en Langues et littérature	Français-anglais	Licence en lettres	Langues et littérature	Diplôme de formation initiale
12	Master d'enseignement en Sciences humaines	Histoire-géographie	Licence d'histoire ou de géographie	Sciences humaines	Diplôme de formation initiale
13	Master d'enseignement en Sciences humaines	Philosophie	Licence de philosophie	Sciences humaines	Diplôme de formation initiale

### **Part de la pratique de l'enseignement pendant la formation**

Pendant la formation, selon les filières ou les options choisies, les étudiants suivent des enseignements relatifs aux disciplines fondamentales et ceux concernant les savoirs professionnels. Les programmes prévoient des stages dans chaque parcours : un stage d'imprégnation de deux semaines en licence 2 et un stage pratique d'un semestre en licence 3 et en master 2. Ces stages se déroulent dans les collèges d'enseignement général pour le parcours licence et dans les lycées d'enseignement général pour le parcours master.

## **Utilisation des TICE dans la formation initiale**

Au plan national, l'état manifeste une ferme volonté d'intégrer les TICE dans le système éducatif, ce qui se traduit depuis quelques années par l'équipement progressif des établissements d'enseignement en matériel informatique. La nécessité de donner les compétences y relatives aux enseignants n'est donc plus à démontrer.

Par ailleurs, le basculement dans le système LMD a été une occasion de réécrire les programmes de formation. L'intégration des TICE dans les nouveaux programmes a été préoccupation majeure et des enseignements spécifiques aux TICE ont été introduits. Cependant la mise en œuvre des programmes concernant le volet enseignement des TICE rencontre des difficultés à cause de la faiblesse notoire en infrastructures et en équipements informatiques. L'ENS dispose d'une seule salle informatique qui est équipée d'une vingtaine de postes pour près de 2000 étudiants et de moins de 10 vidéo projecteurs. Le signal internet y est également disponible mais seulement limité aux enseignants.

## **Evaluation des compétences professionnelles**

L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue essentiellement à pendant les stages pratiques. A l'issue du stage d'un semestre auprès d'un conseiller pédagogique, qui est enseignant de collège ou de lycée, et sur la supervision d'un enseignant de l'ENS ou d'un inspecteur, le stagiaire valide son stage par un examen pratique devant un jury. Par ailleurs, il doit présenter un rapport de stage qui sera également noté. Comme nous pouvons le constater, en plus de l'évaluation des compétences théoriques, l'évaluation des compétences professionnelles constitue un facteur déterminant pour l'accès à la fonction enseignante.

## **Quelques indicateurs sur l'efficacité de la formation**

### **Le nombre de formateurs**

L'ENS compte cinquante-six enseignants permanents répartis suivant les départements et les disciplines d'enseignement tel que présenté dans le tableau IV. 10 autres enseignants permanents des autres établissements de l'Université Marien NGOUABI viennent également dispenser quelques enseignements pour lesquels les compétences ne sont pas disponibles à l'ENS. Au final, près de 66 formateurs évoluent à l'ENS et, on considérant une moyenne de 1800 étudiants, nous pouvons estimer un ratio enseignant/étudiants de 1/27 en moyenne.

Cependant, à ce nombre il faut ajouter près de 70 enseignants vacataires qui interviennent aussi bien dans les disciplines fondamentales que dans les disciplines professionnelles comme le micro enseignement, la didactique des disciplines ou dans des disciplines très spécifiques des sciences de l'éducation.

**Tableau 18 : nombre de formateurs par discipline**

Département	disciplines	Homme	Femme	Total
Sciences humaines	Philosophie	05	00	10
	Histoire	02		
	Géographie	03		
Langues et littérature	Français	06	01	10
	Anglais	03		
Sciences exactes	Mathématiques	06		19
	Physique	04		
	Chimie	07	02	
Sciences naturelles	Botanique	01		11
	BCM	04	05	
	Géologie	01		
Sciences de l'éducation		5	01	06
<b>Total</b>		<b>45</b>	<b>09</b>	<b>56</b>

**Rendement interne**

L'admission à l'ENS étant sélective, le taux de réussite aux examens est en général satisfaisant même si en première année on enregistre des taux de réussite de l'ordre de 50% dans certaines options. Le tableau VI présente le taux moyen de réussite sur les cinq dernières années.

**Tableau 19 : taux de réussite moyen par filière**

Département	Option	Taux de réussite (%)
Sciences humaines	Philosophie	90
	Histoire-géographie	95
Langues et littérature	Français	83
	Anglais	87
Sciences exactes	Mathématiques	80
	Physique-chimie	84
Sciences naturelles	SVT	90

**La formation continue des enseignants**

La formation continue des enseignants n'existe presque pas à l'ENS. Cependant, dans le cadre du projet TTISSA, l'ENS avait été sollicitée en 2010 pour un séminaire de formation destinée aux enseignants du secondaire concernant la réalisation des activités expérimentales en sciences physiques ; une dizaine d'enseignants de Brazzaville y avait participé. La même formation avait été donnée à P/noire à près de 30 enseignants de sciences physiques du secondaire 1<sup>er</sup> degré évoluant dans les départements du Kouilou, du Niari, de la Lékoumou et de la Bouenza.



#### **4.1.2 La formation à l'Institut Supérieur d'Education Physique et sportive (ISEPS)**

L'ISEPS est le second établissement de l'Université Marien NGOUABI qui a la charge de la formation initiale et continue des enseignants du secondaire 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycles de l'enseignement général. Elle forme les enseignants dans le domaine de l'éducation physique et sportive (EPS).

#### **Nombre d'enseignants formés entre 2010 et 2014**

L'ISEPS, comme l'ENS, recrute sur la base des besoins exprimés par l'employeur principal qui est le ministère l'enseignement primaire et secondaire chargé de l'alphabétisation, les quotas sont donc fixés par ce dernier. L'évolution du nombre d'enseignants correspond évidemment aux quotas fixés par le ministère quelques années avant.

**Tableau 20 : nombre d'enseignants formés entre 2010 et 2014**

<b>Années</b>	<b>Professeurs de Collèges</b>	<b>Professeurs de lycées</b>	<b>Total</b>
2010	82	52	<b>134</b>
2011	52	53	<b>105</b>
2012	86	39	<b>125</b>
2013	53	49	<b>102</b>
<b>Total</b>	<b>273</b>	<b>193</b>	<b>466</b>

## **4.2 Les établissements de formation des enseignants aux niveaux secondaire et post secondaire**

Les établissements nationaux de formation initiale au niveau secondaire et post secondaires se présentent de la manière suivante :

Pour le niveau secondaire, on retrouve deux établissements qui forment dans les domaines du sport et des arts, principalement en musique et en dessin. Il s'agit de l'institut national de la jeunesse et des sports (INJS) qui forme les maitres d'éducation physique et sportive utilisés dans le secondaire, et de l'école nationale des beaux-arts (ENBA) Paul KAMBA qui forme entre autres les enseignants de dessin et de musique utilisés dans le secondaire. Ces deux établissements sont localisés à Brazzaville.

Pour le niveau post secondaire, il ya les écoles normales des instituteurs (ENI) qui forment les instituteurs du primaire. Au plan national, on récence trois établissements de formation : ENI de Brazzaville, ENI de Dolisie (dans la zone Sud du pays) et ENI d'Owando (dans la zone Nord). L'ENI de Brazzaville a la particularité d'assurer aussi le perfectionnement (recyclage) des éducatrices du préscolaire et des institutrices des arts ménagers.

### **4.2.1 Capacités de formation initiale des enseignants**

Les capacités d'accueil sont formulées en termes de nombre de places disponibles en salles de classes et non en besoins exprimés par les structures utilisatrices. Dans le cadre de l'employabilité des personnels formés, le ministère de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation est, jusqu'à maintenant, la principale structure officielle utilisatrice des enseignants formés.

## **Critères d'admission**

L'admission dans les écoles de formation d'enseignants se fait par voie de concours ouvert à tous les jeunes filles et garçons titulaires d'un brevet d'études du premier cycle (BEPC) ou d'un baccalauréat toutes séries confondues, notamment dans les ENI. L'organisation des concours et toutes les autres opérations y afférentes sont sous la responsabilité de la Direction des examens et concours techniques et professionnels (DECTP), qui chaque année, procède à la campagne d'inscription aux examens et concours d'Etat. Le concours dit professionnel est réservé aux professionnels qui souhaitent avancer en grade c'est-à-dire les agents qui veulent passer d'une catégorie inférieure à la catégorie supérieure et ceux qui sont dans le secteur de l'enseignement privé. En effet il s'agit essentiellement d'un recyclage.

## **Nature des diplômes délivrés**

Les étudiants admis dans les écoles de formation suivent une formation dont la durée varie de 2 à 3 ans à l'issue de laquelle ils obtiennent des diplômes nationaux.

La formation dans les ENI est sanctionnée par le Certificat de Fin des Etudes Ecoles Normales (CFEEN). Le diplôme des études moyennes artistiques (DEMA) est attribué aux étudiants de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts.

A l'Institut national de la jeunesse, selon les 5 filières de formation les diplômes ci-après sont délivrés:

- diplôme d'Etat de Maitre d'éducation physique et sportive (DEMEPS);
- diplôme d'Etat de maitre de jeunesse et d'éducation populaire (DEMJEP) ;
- diplôme d'Etat de conseiller principal de jeunesse et de l'éducation populaire(DECJPJEP) ;
- diplôme d'Etat de conseiller sportif (DECS) ;
- certificat d'aptitude à l'inspection de la jeunesse et des sports (CAIJS).

Ces écoles se caractérisent par l'hétérogénéité des niveaux et modes de recrutement et diversité des diplômes.

## **Part de la pratique de l'enseignement pendant la formation**

Pendant la formation, selon les filières choisies, les étudiants suivent des enseignements théoriques dans toutes les disciplines scolaires et ceux relatifs aux savoirs professionnels. Les programmes prévoient des stages dans chaque parcours : un stage d'observation d'un à deux mois en première année et un stage pratique de deux à trois mois environ. Ces stages se déroulent dans les écoles primaires, collèges pour les étudiants de l'ENI, l'INJS et ENBA.

## **Utilisation des TICE dans la formation initiale**

Au plan national, l'Etat manifeste une ferme volonté d'intégrer les TICE dans le système éducatif, ce qui se traduit depuis quelques années par l'équipement progressif des établissements d'enseignement en matériel informatique. La nécessité de donner les compétences y relatives aux enseignants n'est donc plus à démontrer. Les enseignements spécifiques à l'initiation à l'outil informatique ont été introduits. La connexion internet n'existe pas encore.

## Evaluation des compétences professionnelles

L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue essentiellement pendant les stages pratiques où les stagiaires s'appliquent à présenter des séances d'enseignements/apprentissages. A la fin du stage, les notes obtenues au niveau des ENI par exemple, ne sont pas prises en compte dans le calcul de la moyenne du CFEEN.

## Effectifs dans les institutions de formation

### Répartition des étudiants par filière

**Tableau 21 : Nombre total d'étudiants par filière (moyenne sur 5 ans)**

Etablissements	Niveau	Filière	H	F	T	
ENI-BZV	1ère année	Primaire	30	97	127	
		Précolaire	-	26	26	
		Arts ménagers	-	04	04	
	Total 1			30	127	157
	2è année	Primaire	60	318	378	
		Précolaire		59	59	
		Arts ménagers	-	05	05	
Total 2			60	382	442	
<b>Total 1+2</b>			<b>90</b>	<b>509</b>	<b>599</b>	
ENI-OWANDO	1ère année	Primaire	14	34	48	
	2è année	Primaire	31	78	109	
	<b>Total</b>			<b>45</b>	<b>112</b>	<b>157</b>
ENI-DOLISIE	1ère année	Primaire	57	75	132	
	2è année	Primaire	72	140	212	
	<b>Total</b>			<b>129</b>	<b>215</b>	<b>344</b>
<b>Totaux</b>			<b>264</b>	<b>836</b>	<b>1100</b>	
ENBA	année préparatoire	Arts plastiques	22	13	35	
		Musique	18	25	43	
		<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>35</b>	<b>78</b>	
	1è année	Arts plastiques	20	33	53	
		Musique	20	30	50	
		<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>63</b>	<b>103</b>	
	2è année	Arts plastiques	15	20	35	
		Musique	08	36	44	
		<b>total</b>	<b>23</b>	<b>56</b>	<b>79</b>	
	3è année	Arts plastiques	10	18	28	
		Musique	06	14	20	
		<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>32</b>	<b>48</b>	
	<b>Totaux</b>			<b>119</b>	<b>186</b>	<b>308</b>
INJS	1 <sup>ère</sup> année	Inspecteurs de la jeunesse et des sports	06	06	12	

		(IJS1)			
		Conseillers sportifs (CS1)	00	00	00
		Conseillers principaux de jeunesse et de l'éducation populaire (CPJEP1)	09	04	13
		Maitres d'éducation physique et sportive (MEPS1)	97	71	168
		Maitres de jeunesse et d'éducation populaire (MJEP1)	21	50	71
		<b>Total</b>	<b>123</b>	<b>131</b>	<b>264</b>
	2 <sup>ème</sup> année	Inspecteurs de la jeunesse et des sports (IJS2)	20	25	45
		Conseillers sportifs (CS2)	02	00	02
		Conseillers principaux de jeunesse et de l'éducation populaire (CPJEP2)	17	08	25
		Maitres d'éducation physique et sportive (MEPS2)	138	96	234
		Maitres de jeunesse et d'éducation populaire (MJEP2)	41	83	124
		<b>Total</b>	<b>208</b>	<b>212</b>	<b>420</b>
	3 <sup>ème</sup> année	Inspecteurs de la jeunesse et des sports (IJS3)	N'existe pas	-	-
		Conseillers sportifs (CS3)	06	06	12
		Conseillers principaux de jeunesse et de l'éducation populaire (CPJEP3)	07	08	15
		Maitres d'éducation physique et sportive (MEPS3)	66	58	124

	Maitres de jeunesse et d'éducation populaire (MJEP3)	25	38	63
	<b>Total</b>	<b>104</b>	<b>110</b>	<b>214</b>

### Répartition des étudiants par cycle

Tableau 22 : Nombre total des stagiaires par cycle, sexe et ratio

Etablissements	Niveau	Stagiaires				
		Nombre de classes	Homme	Femme	Total	Ratio étudiants/classe
ENI-BZV	1 <sup>ère</sup> année	07	30	127	157	23
	2 <sup>ème</sup> année	12	60	382	442	36
	<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>90</b>	<b>509</b>	<b>599</b>	<b>31</b>
ENI-OWANDO	1 <sup>ère</sup> année	02	14	34	48	24
	2 <sup>ème</sup> année	04	31	78	109	27
	<b>Total</b>	<b>06</b>	<b>5</b>	<b>112</b>	<b>157</b>	<b>26</b>
ENI-DOLISIE	1 <sup>ère</sup> année	05	57	75	132	26
	2 <sup>ème</sup> année	07	72	140	12	0
	<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>129</b>	<b>215</b>	<b>344</b>	<b>28</b>
<b>TOTAL</b>		<b>37</b>	<b>264</b>	<b>836</b>	<b>1100</b>	
ENBA	Année préparatoire	02	40	38	78	39
	1 <sup>ère</sup> année	02	40	63	103	51
	2 <sup>ème</sup> année	02	23	56	79	39
	3 <sup>ème</sup> année	02	16	32	48	24
	<b>Total</b>	<b>08</b>	<b>119</b>	<b>189</b>	<b>308</b>	<b>38</b>
INJS	1 <sup>ère</sup> année	09	131	133	264	29
	2 <sup>ème</sup> année	13	209	331	430	33
	3 <sup>ème</sup> année	08	99	04	203	25
	<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>439</b>	<b>458</b>	<b>897</b>	<b>29</b>

Les ENI ont formé au total 1100 instituteurs dont 264 hommes et 836 femmes, ce qui correspond à 24% d'hommes et 76% de femmes. Ces résultats montrent que les 3/4 des formés dans les ENI sont des institutrices.

L'INJS a formé 897 enseignants de sport, dont 439 hommes et 458 femmes. On peut également noter un fort engouement dans le domaine du sport.

L'ENBA présente également des résultats témoignant d'un intérêt marqué des femmes. Sur un total de 308 enseignants formés, on recense 189 enseignantes, soit 61%, et 119 enseignants, 39%.

## Répartition des étudiants par tranche d'âge

Tableau 23 : Nombre d'étudiants par tranche d'âge

Etablissements	filière	Tranche d'âge	H	F	T	
ENI-BZV	Primaire	20-24	15	41	56	
		25-29	07	22	29	
		30-34	02	16	18	
		35 et plus	06	17	23	
	<b>total</b>		30	97	127	
	Préscolaire	20-24	-	05	05	
		25-29	-	07	07	
		30-34	-	08	08	
		35 et plus	-	06	06	
			-	26	26	
	Arts ménagers	20-24	-	-		
		25-29	-	02	02	
		30-34	-	01	01	
		35 et plus	-	01	01	
		<b>total</b>	-	04	04	
	<b>total</b>			08	08	
	ENI-OWANDO	Primaire	20-24			
			25-29			
30-34						
35 et plus						
<b>total</b>						
ENI-DOLISIE	Primaire	18-23	42	70	112	
		24-29	63	107	170	
		30-35	17	29	46	
		35 et plus	06	10	16	
		<b>total</b>	128	116		
	<b>totaux</b>					
ENBA						
INJS	1 <sup>ère</sup> année	30-39				
		40-49			11	
		50-59			01	
	2 <sup>ème</sup> année	30-39			15	
		40-49			08	
		50-59			02	
	3 <sup>ème</sup> année	30-39			12	

		40-49			04
		50-59			02

### Evolution du nombre d'enseignants formés entre 2009-2013

Le nombre d'enseignants formés et sortis en fin de cycle varie chaque année par rapport aux capacités d'accueil.

**Tableau 24 : récapitulatif des diplômés formés entre 2009 et 2010**

Année \ Ecoles	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
ENI-Owando	36	63	36	51	64	250
ENI-Dolisie	135	123	52	120	141	569
ENI-Brazzaville	159	132	106	185	365	947
<b>Total (ENI)</b>	<b>332</b>	<b>318</b>	<b>194</b>	<b>356</b>	<b>570</b>	<b>1770</b>
ENBA	66	67	80	129	57	399
INJS	524	611	324	285	234	1896
<b>Total</b>	<b>922</b>	<b>996</b>	<b>598</b>	<b>770</b>	<b>861</b>	<b>4065</b>

Le tableau XI montre que sur cinq années, les trois ENI ont formé 1770 enseignants du primaire. L'INJS a formé 1896 enseignants de sport et l'ENBA a formé 399 enseignants des arts plastiques et musique.

## 4.3 Les formateurs dans les instituts et écoles de formation

### Nombre de formateurs

**Tableau 25 : nombre de formateurs dans les IFE**

Etablissements	Enseignants		
	H	F	T
ENI-Brazzaville	67	29	96
ENI-OWANDO	17	01	18
ENI-DOLISIE	38	06	44
TOTAL (ENI)	120	36	156
ENBA	05	46	51
INJS	29	1	30

Le tableau sur le personnel existant dans les IFE montre que le personnel dans les spécialités est très sollicité et même recherché. Le constat : il n'existe pas une coordination, un suivi dans les résultats attendus de la formation. En amont les besoins ne sont pas exprimés de manière claire : combien d'enseignants doivent être utilisés par les ministères en charge de l'éducation ou de la formation des jeunes ? Combien d'enseignants chaque année faut-il former pour répondre aux besoins exprimés ? Des quotas se fixent chaque année au cours d'une réunion consultative des

parties prenantes. Ces quotas sont à respecter pour une utilisation rationnelle par les structures concernées. Malheureusement ces données ne sont pas respectées, ni prises en ligne de compte. Les admis ne sont pas aussitôt utilisés ou recrutés en fin de formation initiale et attendent de façon aléatoire, pour certains 2 à 4ans, d'autres voire 5-7ans pour être recrutés à la fonction publique selon un quota préétabli. Quant aux enseignants chargés de dispenser les cours à cette catégorie d'étudiants, ils sont des diverses qualifications selon le tableau ci-dessus. Le besoin de formation Initiale des enseignants de qualité pour les instituts de formation se pose avec acuité. Dans les ENI, les enseignants qui sont chargés des enseignements théoriques et pratiques d'EPS, sont des enseignants de l'ISEPS. Le reste des formateurs de diverses spécialités viennent de l'université, ENSET, INSEED, ENS.

### Qualification des formateurs dans les instituts et écoles

Tableau 26 : aperçu sur la qualification des formateurs

Etablissements	Grade	Homme	Femme	Total
ENI-BZV	Professeur certifié de lycée(PCL)	42	16	58
	Professeur technique adjoint de lycée(PTAL)	06	09	15
	Professeur technique adjoint(PTA)	02	02	04
	Professeur certifié(PC)	10	00	10
	Inspecteur de l'enseignement primaire(IEP)	01	-	01
	Instituteur principal(IP)	06	02	08
	<b>TOTAL</b>	<b>67</b>	<b>29</b>	<b>96</b>
ENI-OWANDO	Professeur certifié de lycée(PCL)	12	-	12
	Professeur technique adjoint de lycée(PTAL)	05	-	05
	Professeur technique adjoint(PTA)	-	01	01
	<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>01</b>	<b>18</b>
ENI-DOLISIE	Professeur certifié de lycée(PCL)	27	01	28
	Professeur technique adjoint de lycée(PTAL)	-	-	-
	Professeur technique adjoint(PTA)	06	02	08
	Inspecteur de l'enseignement primaire(IEP)	04	02	06
	Instituteur principal(IP)	01	01	02
	<b>TOTAL</b>	<b>38</b>	<b>06</b>	<b>44</b>
ENBA	Professeur certifié de lycée (PCL)	02	12	14
	Professeur de Lycée (PL)	06	-	06
	Professeur technique adjoint de Lycée (PTAL)	07	-	07



	Professeur technique adjoint des Collèges d'enseignement techniques	21	03	24
	<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>15</b>	<b>51</b>
INJS	Professeur certifié de lycée (PCL)	3		3
	Professeur de Lycée d'Enseignement technique	1		1
	Professeur certifié d'EPS	5		5
	Professeur adjoint d'EPS	3		3
	Professeur technique adjoint des Collèges d'enseignement techniques	1		1
	Inspecteur d'EPS	2		2
	Inspecteur de la jeunesse	4		4
	Divers	10	1	11
	<b>TOTAL</b>	<b>29</b>	<b>1</b>	<b>30</b>

## **Chapitre 5. La gestion des enseignants : statut, rémunération et carrière**

### **5.1 Statut professionnel des enseignants**

Les enseignants congolais sont des fonctionnaires (environ 60%), des contractuels (1,3%), des bénévoles (2,4%). Il faut souligner que le statut d'une grande partie de ces personnels (environ 30%) est mal connu, ce qui a une conséquence importante sur les rémunérations.

### **5.2 Rémunération, incitations et avantages**

Pour les enseignants recrutés dans la fonction publique, fonctionnaires ou contractuels, le traitement de base correspond au traitement de tout agent de l'Etat. A cela, s'ajoutent des primes ou indemnités spécifiques au corps enseignant selon leur grade comme mesure incitative.

Les incitations accordées aux enseignants, fixées par les textes officiels, se présentent sous forme de primes dont les principales sont :

- La prime de risque, accordée à tous les enseignants ;
- La prime de pléthore pour les enseignants en activité ;
- La prime de la documentation réservée aux enseignants actifs, aux inspecteurs et aux conseillers pédagogiques ;
- La prime d'encadrement multigrade pour les enseignants actifs ayant une classe multigrade ;
- La prime régionale pour tous les enseignants de l'intérieur du département et des sous-préfectures
- La prime d'enracinement pour les enseignants qui ont atteint cinq ans dans le système ;
- La prime de fidélité (ou de maintien au poste) pour les enseignants qui ont atteint dix ans dans le système ;
- La prime de fonction pour les enseignants qui occupent un poste de direction, de chef de service ou de chef de bureau ;
- La prime de travaux supplémentaires.

Ces éléments ont manifestement un effet sur l'attractivité de la profession puisque depuis que ces mesures sont entrées en application on constate un nombre croissant de candidats (jeunes diplômés de l'enseignement général) aux différents concours d'entrée dans les instituts de formation.

De même on constate, de plus en plus, une volonté manifeste des enseignants de repartir en formation initiale en se présentant de nouveau aux concours d'entrée dans ces instituts. C'est le moyen officiel de changer de grade, c'est-à-dire de passer d'un niveau d'enseignement inférieur (enseignant de l'école primaire par exemple) à un niveau d'enseignement supérieur (enseignant au secondaire). Il faut signaler que pour repartir en formation, les enseignants sont obligés de repasser les concours d'entrée dans l'établissement de formation souhaité.

## **Chapitre 6. Conclusions et recommandations de l'équipe nationale**

Le système de formation des formateurs du Congo comprend sept établissements :

Deux établissements universitaires (de l'Université Marien NGouabi) qui dépendent donc du ministère de l'enseignement supérieur et qui forment les formateurs du secondaire et des personnels d'encadrement du primaire et du secondaire ;

Trois établissements qui recrutent au niveau du baccalauréat, qui dépendent du ministère de l'enseignement technique, professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi, qui forment les enseignants de la maternelle et du primaire ;

Un établissement recrutant au niveau du brevet du premier cycle secondaire, qui dépend du ministère de l'enseignement technique, professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi et qui forme des cadres moyens de beaux-arts et dont les diplômés sont souvent utilisés dans l'enseignement primaire et secondaire et parfois même au niveau de l'enseignement supérieur.

Un établissement qui recrute au niveau du baccalauréat, qui dépend à la fois du ministère des sports, de l'éducation physique et sportive et du ministère de la jeunesse et de l'éducation civique qui forme des cadres moyens et supérieurs dans les domaines de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique.

Il est clair que tous ces établissements doivent « améliorer la formation des enseignants pour combler l'écart en matière de qualité de l'éducation en Afrique ».

Cependant, nous prendrons l'Ecole Normale Supérieure et l'Ecole Normale des Instituteurs de Brazzaville comme établissements pilote dans le cadre de ce projet.

Les besoins de ces établissements se présentent donc de la façon suivante : l'analyse des caractéristiques du personnel montre que la qualification de près de 30% des enseignants est mal connue ; 13% d'entre eux ont comme diplôme le brevet et 5% ont juste le baccalauréat. Pour élaborer un état des lieux exhaustif de la situation de l'enseignement du point de vue des enseignants, de leur qualification il est essentiel que nous disposions d'une carte scolaire actualisée. En attendant il apparaît qu'un nombre non négligeable d'enseignants de notre pays n'ont pas la formation de base nécessaire pour exercer le métier d'enseignant. Une formation continue permanente est indispensable pour améliorer la qualification de certains enseignants en poste et pour les maintenir à niveau ; Cette formation est déjà en train d'être expérimentée dans notre pays pour 3000 enseignants ; celle-ci s'effectuera dans 12 centres de formations. Elle ne pourra s'effectuer que pendant les vacances scolaires et universitaires pour ne pas perturber les activités des enseignants et des élèves.

L'avantage des TICE et de la formation à distance qu'introduira le projet CFIT réside dans le fait que ces formations pourront s'effectuer à n'importe quel moment de l'année, simultanément pour tous les départements de notre pays.

Il est essentiel que nous examinions dans le cadre de ce projet les offres de formation des établissements, de nos deux établissements pilotes en particulier (l'Ecole Normale Supérieure et l'Ecole normale des Instituteurs de Brazzaville), pour leur permettre d'introduire et de dispenser une formation aux TICE conséquente pour les apprenants, futurs enseignants de notre pays. Une partie de cette activité a déjà été engagée au niveau des Ecoles Nationales des Instituteurs par le ministère de tutelle. L'équipe du projet veillera à ce que les TIC occupent une bonne place dans la formation du formateur.

Enfin, l'équipe du projet s'emploiera à :

- sensibiliser la communauté éducative et d'autres acteurs concernés par le projet de renforcement des capacités des institutions de formation et des encadreurs pédagogiques et de la formation continue des enseignants du MEPSA et du METPFQE.
- créer et faire fonctionner des centres de formation principalement en TICE ;
- Faire concevoir, produire et mettre en ligne des ressources pédagogiques en vue de la formation initiale et continue des formateurs ;
- renforcer les capacités des gestionnaires, des encadreurs pédagogiques et des enseignants dans les TICE